

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Poitou Charentes 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	21 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1a.....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2a.....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2c.....	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 3d	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4a.....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4b	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4c.....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4e.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 5 / 6d	37
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 6 / 8iii	39
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	40
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 6 / 8iii.....	41
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 6.....	43
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 7 / 10iii	44
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	45
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 7 / 10iii.....	46
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 7.....	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 8	49
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - Axe 8 / Os82.....	51
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 9	52
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 9.....	53
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 9 / Os9.2	54
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	55
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	56
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	58
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	58
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	59
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	65

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....67

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	68
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	70
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	73
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	74
Fonds de co-investissement.....	74
<i>fonds de co-investissement</i>	77
Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1.....	80
<i>prêts d'honneur</i>	82
Fonds de prêts d'honneur dédié au développement d'entreprises lot 2.....	85
<i>prêts d'honneur</i>	88
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	91
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	93
10.1. Grands projets.....	93
10.2. Plans d'action communs.....	96
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	99
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	99
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	126
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	127
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	128
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	130
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	132
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	132
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	135
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	140
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	141
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	141
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	142
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	142
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	142

<i>ATLSBS</i>	145
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	147
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	148
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	149
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	150
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	156
Documents.....	157
Résultats de la dernière validation	158

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le Programme Opérationnel (PO) 2014-2020 FEDER/FSE Poitou-Charentes adopté le 12 décembre 2014 par la Commission européenne est doté de 267,95 M€, dont 222,97 M€ pour le FEDER et 44,97 M€ pour le FSE, il prévoit un investissement de 446 M€ soit un taux de cofinancement de 60% et mobilise 222,97 M€ de FEDER, soit 83% de la programmation, et 44,97 M€ de FSE.

La répartition des crédits exprime la volonté de l'AG d'afficher son volontarisme en faveur des engagements européens avec l'intégralité des crédits FSE et 89,6 % des crédits FEDER consacrés à la stratégie 2020, alors même que pour le FEDER le seuil était fixé à 60 % pour les Régions en transitions.

Programmation 2018

En 2018, 6 instances de sélection se sont tenues et ont permis de programmer 71 dossiers ce qui porte à 688 le nombre de dossiers programmés (+18,8 %) depuis le début de la programmation. Le montant total des opérations programmées est de 321,419 M€ et représente 72 % de la maquette, le pourcentage en contrepartie FESI est de 53,6 %.

Depuis le début du programme, sur le **FEDER** et hors assistance technique, ce sont 347 dossiers qui ont été programmés pour un coût total de 181,039 M€ ; dans le cadre du FSE et hors assistance technique, ce sont 333 qui ont été programmés pour un coût total de 75,626 M€.

Par axe

L'axe 1 « développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie » atteint une programmation de 68,8 % du coût total et 64 % du FEDER pour 112 dossiers programmés.

L'axe 2 « favoriser l'accès à l'économie numérique » avec 26 dossiers programmés atteint 28,2 % en coût total et 22,1 % du FEDER, grâce notamment à la programmation en 2018 d'un second dossier de montée en débit.

L'axe 3 connaît une très forte programmation, sur le soutien au développement et à la mutation des

PME. Ce sont 55 dossiers qui représentent 142 % du coût total de la maquette et 66,2 % du FEDER.

L'axe 4 « promouvoir l'excellence environnementale » avec 74 dossiers qui représentent 58,1 % du coût total de la maquette et 34,9 % du FEDER.

L'axe 5 « protéger les ressources et le patrimoine naturels » a connu une forte progression dans sa programmation en 2018 avec 27 nouveaux dossiers programmés, pour un total de 40 dossiers représentant 102 % de la maquette en coût total et 69,9 % du FEDER.

Pour le FSE, l'axe 6 « soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises » avec 40 dossiers soit 109,9 % de la maquette et 81,4 % du FSE pourrait bénéficier d'une révision de la maquette afin de continuer à soutenir les porteurs de projets en matière de création d'activités.

Sur l'axe 7 « développer le capital humain » avec 293 dossiers pour 104 % de la maquette et 102 % du FSE, s'agissant en majorité d'opérations triennales, un point sera fait pour déterminer les niveaux de réalisations effectifs des dossiers.

Pour les deux fonds, des réalisations physiques et financières importantes ont été enregistrées avec notamment 204 dossiers pour lesquels des dépenses ont été certifiées (132 FEDER et 72 FSE) et représentent 18,4 % du coût total de la maquette, mais seulement 8,95 % des FESI (6,8 % FEDER et 19,5 % FSE). Hors assistance technique, ce sont 113 dossiers qui ont été soldés dont 62 pour le FEDER.

Les actions d'assistance technique des axes 8 (FEDER) et 9 (FSE) sont engagées respectivement à hauteur de 15,9 % et 31,2 % des dépenses prévues, 2 opérations ont été soldées.

Après la programmation d'un premier instrument financier en 2017, l'année 2018 a vu la mise en place de deux nouveaux instruments financiers sur le territoire de la région Nouvelle Aquitaine : deux dossiers de fonds de prêts d'honneur l'un dédié au développement d'entreprises et l'autre à la création/reprise d'entreprises.

Cadre de performance

Le cadre de performance 2018 a été atteint sur tous les axes à plus de 85 % grâce notamment aux aménagements effectués par la Commission pour la comptabilisation des indicateurs. La révision du règlement 215/2014 qui permet de comptabiliser les opérations définitives d'opérations en cours a permis d'intégrer les sites prioritaires raccordés pour les opérations de l'axe 2 et les appels de fonds de

2019 pour les réalisations 2018 sur ce même axe (OS 2a) également.

Sur certains axes, les prévisions pour les cibles 2023 apparaissent aujourd'hui atteintes avec de très forts taux de réalisation (plus de 1000 %), notamment sur l'axe 3, la prise en compte de types d'opérations non prévues initialement peut notamment expliquer cette prévision. Un réexamen des cibles finales sera opéré en 2019 à l'occasion d'ajustements lus conséquent du PO Poitou-Charentes.

Gouvernance et communication

Dans le contexte de la nouvelle Région, un comité régional de suivi inter-fonds associant tous les partenaires des 3 ex-régions s'est réuni le 28 juin 2018 à Vassivière, il a permis de rendre compte de l'avancement des programmes et de présenter les rapports annuels. En complément et à l'échelle du PO Poitou-Charentes, l'Autorité de Gestion a organisé deux Comités d'animation ainsi que des réunions de présentation du PO au sein de différentes structures.

En ce qui concerne la communication, les actions conjointes se sont poursuivies avec les PO Aquitain et Limousin.

En ce qui concerne l'organisation interne de la structure, fin 2018 une réorganisation a été opérée

afin de permettre le suivi des PO et dans l'optique de la future programmation avec la mise en place de 2 services intersites et inter-PO.

Enfin, une feuille de route relative au plan d'évaluation interfonds et intégrant toutes les questions des 3 PO et des 3 PDR a été élaboré. En 2019, elle sera affinée pour permettre le lancement des premières évaluations en 2019 ou tout début 2020.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie	<p>L'objectif principal de cet axe est de renforcer la RDI sur le territoire. Il est doté de 56M€ de FEDER pour un coût total de 93M€ (taux moyen d'intervention de l'UE de 60%).</p> <p>En 2018, 35 opérations ont été programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OS 1a : 10 dossiers programmés pour un coût total de 6 642 010,32 € et une participation FEDER de 4 164 139,13 €. Les dossiers soutenus concernent principalement des investissements dans les structures de recherche et des programmes de recherche s'inscrivant dans les domaines d'activités stratégiques de la S3. - OS 1b : 3 dossiers ont été programmés pour un coût total de 5 995 653,05 € et une participation FEDER de 3 381 030,93 €, avec notamment la poursuite d'une opération déjà soutenue ayant pour objectif la revalorisation des déchets plastiques par le tri des matériaux. L'entreprise Conception industrielle et technologie future (CITF) collabore avec l'université afin de proposer à ses clients des installations capables d'assurer le traitement d'une gamme élargie de matériaux granulaires plastique avec des rendements de séparation élevé et une meilleure efficacité énergétique. <p>Au 31 décembre 2018, 112 opérations ont été programmées sur cet axe (61 en OS 1a et 51 en OS 1b), pour un coût total de 64,2 M€ (32,7 M€ en 1a et 31,5 € en 1b) et un montant FEDER de près de 35,8 M€ (20 M€ en 1a et 15,8 M€ en 1b) soit un taux de programmation de 64 % du montant FEDER (72 % en 1a et 57 % en 1.b). 47 opérations ont fait l'objet d'un paiement pour un montant de dépenses certifiées de 13 674 807,39 € et 24 opérations sont soldées (10 en 1.a et 14 en 1.b).</p> <p>Les indicateurs présentés dans les tableaux, ci-dessous, sont issus de ces 24 dossiers et de 2 dossiers de l'OS 1a achevés en 2018</p>
Axe 2	Favoriser l'accès à l'économie numérique	<p>L'axe 2 a pour principal objectif de développer le numérique. Il est doté de 41,4 M€ de FEDER pour un coût total de 69 M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé de 2 objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OS 2a : L'adoption fin 2016 du régime relatif aux infrastructures THD a conduit les départements à retarder la construction et la constitution de leurs dossiers. Un dossier a pu être programmé en 2018 émanant du département des Deux-Sèvres.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>- OS 2.c, 3 dossiers ont été programmés en 2018 pour un coût total de 990 289,97 € et un montant de 335 924,58 € de FEDER.</p> <p>Au 31 décembre 2018, ce sont 26 opérations qui sont programmées pour un coût total de 19 431 320,55 € et un montant de 9 144 895,23 € de FEDER soit un taux de programmation de 22 %.</p> <p>L'AG avait demandé la révision de la cible financière pour 2018 en la portant à 6 100 000 € (modification adoptée le 3 avril 2018 par la Commission).</p> <p>Cependant, la cible 2018 n'a pu être atteinte au 31/12/2018, la comptabilisation possible (guidance UE juin 2018) des dépenses 2018 présentées lors d'un appel de fonds avant la présentation du RAMO a permis d'atteindre la cible financière avec la présentation des dépenses certifiées des départements de la Vienne et des Deux Sèvres à la Commission lors de l'appel de fonds du 29 avril 2019.</p> <p>En 2018, 18 opérations ont fait l'objet d'un paiement pour un montant de dépenses certifiées de 2 373 235,38 € et 2 opérations ont été soldées. En comptabilisant les 2 opérations citées plus haut, le montant certifié atteint 9 197 780,70 €.</p> <p>Les indicateurs présentés dans les tableaux ci-dessous en réalisation se rapportent aux 2 opérations soldées de l'OS 2c et aux 2 opérations non complètement achevées</p>
Axe 3	Soutenir le développement et la mutation des PME	<p>L'axe 3 a pour principal objectif d'accompagner la mutation des PME régionales. Il est doté de 27,125 M€ de FEDER pour un coût total de 45.2 M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé d'un seul objectif spécifique : 3.d.1 « Augmenter la taille des entreprises ».</p> <p>En 2018, 10 opérations ont été programmées pour un coût de 19 M€ et 4,36 M€ de FEDER, ce sont notamment 7 entreprises soutenues directement afin de diversifier et de d'améliorer leur compétitivité. Après la programmation en 2017 d'un dossier relatif à la constitution d'un fonds de co-investissement, des dossiers relatifs à la constitution de fonds de prêts d'honneur ont été programmés cette année complétant l'offre sur le territoire.</p> <p>Deux dossiers ont été programmés dont un dédié au développement d'entreprise et l'autre dédié à la création/reprise d'entreprise. La dotation de deux fonds de prêts d'honneur gérés par un intermédiaire financier, la structure Nouvelle-Aquitaine initiative, en lien avec 18 sous-traitants (14 associations du réseau Initiative et 4 associations du réseau Entreprendre) a pour objectif de réaliser des prêts d'honneur répartis sur tout le territoire ex Poitou-Charentes de façon uniforme.</p> <p>Au 31 décembre 2018, ce sont 55 opérations qui ont été programmées pour un coût de 64,18 M€ et 17,94 M€ de FEDER soit un taux de programmation de 66% représentant 142 % du coût total. 30 opérations ont fait l'objet d'un paiement pour un montant de dépenses certifiées de 19, 93 M€, 17 opérations ont été soldées.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 4	Promouvoir l'excellence environnementale	<p>L'axe 4 a pour principal objectif de soutenir la transition énergétique, il est doté de 80.6M€ de FEDER pour un coût total de 134.4M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé de quatre objectifs spécifiques.</p> <p>En 2018, 17 opérations ont été programmées pour un coût total de 20,86 M€ et 8,50 M€ de FEDER réparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OS 4.a, 6 dossiers programmés dont un dossier relevant de l'ITI de Poitiers sur une opération pour l'installation d'une chaufferie biomasse et l'extension du réseau de chaleur (FEDER pour cette partie uniquement). - OS 4.b, 1 dossier de stratégie d'efficacité énergétique pour une entreprise en Charente, - OS 4.c, 9 dossiers programmés dont 2 opérations de réhabilitation thermique de bâtiments publics et 7 opérations portées par des bailleurs sociaux qui devraient permettre la réhabilitation de 272 logements. - OS 4.e, augmenter l'utilisation de services de mobilité propre, 1 dossier. <p>Au 31 décembre 2018, 80 opérations ont été programmées pour un coût de 78,5 M€ et 28,17 M€ de FEDER (taux de programmation de 34,9 %). 21 dossiers ont fait l'objet de paiement en 2018 pour un montant de dépenses certifiées de 23 650 408,24 € et 9 dossiers ont été soldés.</p> <p>Les données figurant dans les tableaux ci-dessous sont issues des dossiers soldés en 2018 ainsi que d'opérations réalisées en 2018, les dossiers des opérations menées pour la réhabilitation des logements ont été étudiés et comptabilisés au vu des états de réception de travaux au 31/12/2018, les indicateurs de 10 opérations ont ainsi été comptabilisés.</p>
Axe 5	Protéger les ressources et le patrimoine naturels	<p>L'axe 5 a pour principal objectif de soutenir la biodiversité. Il est doté de 10 M€ de FEDER pour un coût total de 16,66 M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé d'un objectif spécifique : « 6 .d.1 : Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques (PI 6.d) »</p> <p>En 2018, 27 dossiers ont été programmés pour un coût de 3 345 577 € et 1 352 578,70 € de FEDER. Ces dossiers permettent de gérer et protéger des sites pour la protection de la biodiversité avec notamment 8 dossiers portés par le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) relatifs à diverses acquisitions et travaux d'aménagement menés pour préserver les espaces naturels et la sauvegarde de la biodiversité. Il convient de noter également 3 opérations de lutte contre la prolifération de la jussie.</p> <p>Au 31 décembre 2018, 74 opérations sont programmées pour un coût de 17 041 60,84 € et 6 986 491,54 € de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>FEDER soit un taux de programmation de 69,9 %. 14 dossiers ont fait l'objet de paiement pour un montant de dépenses certifiées de 5 207 377,37 € et 10 dossiers ont été soldés.</p> <p>Les données figurant dans les tableaux ci-dessous sont issues des dossiers soldés en 2018 ainsi que d'opérations réalisées en 2018</p>
Axe 6	Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises	<p>L'axe 6 a pour principal objectif de répondre aux enjeux du diagnostic territorial en matière de création/reprise d'activité et transmission d'entreprise. L'axe 6 est doté de 4 M€ de FSE pour un coût total de 6.66 M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 % pour la période 2014-2020. Cet axe est composé d'un objectif spécifique : 8.iii.1 : Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés (PI 8.iii).</p> <p>Dans un premier temps, les dossiers étaient déposés au fil de l'eau. A partir du 1er janvier 2016 et au regard de la consommation des crédits, l'autorité de gestion a décidé de fermer l'axe 6 et de lancer uniquement des appels à projets. En 2017, la Région a lancé un nouvel appel à projets pour la période 2017-2018. 10 dossiers de demande FSE ont été déposés. Suite à cet appel à projet, 9 dossiers ont été programmés en 2018 pour un coût total de 2 281 240 € et une participation du FSE de 967 192,35 €.</p> <p>Depuis le début du programme, 40 opérations ont été programmées pour un montant total de 7,3 M€ dont 3,26 M€ de FSE soit un taux de programmation UE de 81,4 % de la maquette.</p> <p>Au 31 décembre 2018, 18 opérations ont été soldés. Le montant total des dépenses certifiées est de 2 823 882 € représentant 42 % de la maquette, la participation FSE versée est de 1 136 328 € et représente 28,4 % de la maquette.</p> <p>Ces actions ont permis d'accompagner 7282 créateurs/repreneurs dont 36,29 % de femmes, 42 % de demandeurs d'emploi, 9 % de personnes inactives et 48 % de personnes exerçant un emploi y compris les indépendants (cf. opérations réalisées par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat sur chaque département).</p>
Axe 7	Développer le capital humain	<p>L'axe 7, doté de 39,40 M€ de FSE pour un coût total de 65,670 M€ (taux moyen 60%), a pour objectif d'investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>En 2018, sur l'axe 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 3 922 460 € sur un coût total de 7 057 079 € relevant toutes de l'OS 10.3.1 « Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des groupes cibles à travers la participation à des parcours et à des actions de formation qualifiante ». - 53 opérations ont fait l'objet d'un contrôle de service fait pour un montant total de dépenses certifiées de 3

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>630 092,38 €. Ces opérations ont bénéficié à 10 173 personnes (10 242 si l'on prend en compte les participants dont les données sont incomplètes) dont : 62 % de femmes, 74 % de demandeurs d'emploi, 25 % de jeunes de moins de 25 ans.</p> <p>Au 31 décembre 2018, 293 opérations ont été programmées sur l'axe 7 pour un montant total de 68,3 M€ dont 40,47 M€ de FSE concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif spécifique 10.3.1 : 252 opérations programmées dont 178 opérations en maîtrise d'ouvrage Région pour un montant FSE de 13,63 M€. - L'objectif spécifique 10.3.2 : 41 opérations programmées pour un montant FSE de 20 M€, exclusivement des actions en maîtrise d'ouvrage Région concernant deux types de marché : Compétences clés et Clefs des Savoirs citoyens.
Axe 8	Assistance technique FEDER	<p>L'axe 8 a pour vocation de prendre en charge les dépenses liées à l'assistance technique relevant du FEDER. Pour cela il est doté de 7,8 M€ de FEDER pour un coût total de 13 M€, soit un taux moyen d'intervention FEDER de 60 %. Cet axe se compose de deux Objectifs Spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8.1 Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FEDER, - 8.2 Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier. <p>Depuis le début du programme, 6 opérations ont été programmées sur l'axe 8 pour un montant FEDER de 1 243 148,37 € sur un coût total de 2 071 913.96 € soit 16 % du coût de la maquette.</p> <p>Les actions se déroulaient sur la période 2014-2017. Elles ont été déposées soit par la Région ou soit par la Préfecture de la région Poitou-Charentes. Seule une action concerne l'objectif spécifique 8.2 puisque l'objet du projet visait à contribuer à la notoriété de l'Union Européenne, des fonds européens par la création, l'édition et la diffusion d'outils de communication.</p> <p>Au 31 décembre 2018, deux opérations ont été soldées pour un montant de dépenses certifiées à hauteur de 1 319 957.15 €. Elles concernent les dépenses de pilotage et de gestion du FEDER et la location des bâtiments.</p>
Axe 9	Assistance technique FSE	<p>L'axe 9 a pour vocation de prendre en charge les dépenses liées à l'assistance technique relevant du FSE. Il est doté de 1.57 M€ de FSE sur un coût total de 2.62 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 60 %. Cet axe se compose de deux Objectifs Spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9.1 Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FSE - 9.2 Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Depuis le début du programme, 2 opérations ont été programmées sur l'axe 9 pour un montant FSE de 490 790,87 € sur un coût total de 817 984,80 € soit 31,2 % de la maquette. Les actions se déroulaient sur la période 2015-2018. Elles ont été déposées par la Région Poitou-Charentes uniquement sur l'objectif spécifique 9.1 « Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle FSE ». Les actions concernent à la fois la gestion et le pilotage du FSE mais également une évaluation des dispositifs de formation sur le devenir des stagiaires et des apprentis.</p> <p>Au 31 décembre 2018, une opération a été soldée pour un montant de dépenses certifiées à hauteur de 700 526,82 €. Il s'agit de l'opération de pilotage et de gestion du FSE.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	5,00			7,00			En l'absence de référence, l'Autorité de Gestion (AG) avait eu des difficultés à définir des cibles pour cet indicateur comme mentionné dans le document présentant le calcul des indicateurs.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	5,00			35,43			En l'absence de référence, l'Autorité de Gestion (AG) avait eu des difficultés à définir des cibles pour cet indicateur comme mentionné dans le document présentant le calcul des indicateurs.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	30,00			50,14			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	30,00			649,86			En l'absence de référence, l'AG avait eu des difficultés à définir des cibles pour cet indicateur comme mentionné dans le document présentant le calcul des indicateurs.
F	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	En transition	200,00			116,00			
S	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	En transition	200,00			758,00			lors de la préparation des cibles, l'AG avait extrapolé en fonction des données 2007-2013 et d'un budget supérieur, le chiffre des prévisions est cependant nettement supérieur. Cependant, s'agissant de prévisions, le risque de double compte est réel et ne pourra être vérifié que lors de l'achèvement des opérations, l'unité de calcul étant ici le nombre de personnes.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un	0,00						0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		soutien									
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	31,13			18,50			1,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2,00						0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	568,68			238,79			7,00		
F	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	4,00						0,00		
S	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	665,00			248,00			7,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées			
F	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés			
S	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés			

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.a.1 - Renforcer les capacités de la recherche dans les domaines d'activités stratégiques pour augmenter l'effort régional de recherche-développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Rsl1a	Dépense intérieure de R&D en % du PIB régional	taux	En transition	0,85	2011	1,00			La colonne 2014 n'est pas complétée en l'absence de donnée sur le PIB 2014 les colonnes 2015 et 2016 ont été complétées avec les données définitives 2015 et 2016 (dernières données connues)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rsl1a	Dépense intérieure de R&D en % du PIB régional			0,88		0,88			

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	200,00			148,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	200,00			318,00			les évolutions politiques ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration. Ici 2 opérations collectives dont une à 126 entreprise
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	50,00			140,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	50,00			292,00			les évolutions politiques ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration. Ici 2 opérations collectives dont une à 126 entreprise.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	50,00			14,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	50,00			61,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 000 000,00			1 481 553,33			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 000 000,00			10 445 238,94			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	15,00			5,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	15,00			66,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00			2,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	242,00			181,00			64,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	216,00			160,00			55,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	41,00			34,00			11,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	747 391,09			118 591,37			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	10 148 419,80			7 141 839,89			2 507 704,68		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	3,00			1,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	36,00			21,00			6,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché			

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.b.1 - Accroître l'innovation des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Rs1b1	Taux de PME innovantes	Taux	En transition	57,00	2010	60,00			colonnes 2014 et 2015 année de référence 2010 Données 2016 reprise des données 2010 L'étude permettant de récolter la donnée ayant été été abandonné. Cet indicateur devra être reconsidéré.
Rs1b2	Part d'entreprises coopérant avec d'autres entreprises ou organismes pour des projets d'innovation	Taux	En transition	28,00	2010	35,00			colonnes 2014 et 2015 année de référence 2010 Données 2016 reprise des données 2010 L'étude permettant de récolter la donnée ayant été été abandonné. Cet indicateur devra être reconsidéré.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs1b1	Taux de PME innovantes			57,00		57,00		57,00	
Rs1b2	Part d'entreprises coopérant avec d'autres entreprises ou organismes pour des projets d'innovation			28,00		28,00		28,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	En transition	141,00			51,00			
S	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	En transition	141,00			123,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	33,00			0,00			0,00		
S	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	73,00			73,00			73,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique			
S	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique			

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.a.1 - Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Res2a	Taux de sites prioritaires raccordés au THD	Taux	En transition	35,50	2016	95,55			en 2015, les valeurs de référence et cible ont été définies. Opérations en cours dans 2 départements. Une nouvelle enquête auprès des départements sera conduite en 2019 ou 2020 afin de mettre à jour ces valeurs.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Res2a	Taux de sites prioritaires raccordés au THD			35,50		35,50		0,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	En transition	28,00			5,00			
S	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	En transition	28,00			26,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	5,00			0,00			0,00		
S	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	24,00			22,00			6,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés			
S	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés			

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.c.1 - Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Res2c	Taux d'organisations (collectivités, administrations publiques, associations et entreprises) utilisant des services en ligne	Taux	En transition	15,30	2015	25,00			en 2015, un sondage a été mené pour définir la valeur de référence et déterminer la valeur cible. Valeur de référence : 15,3% Une nouvelle enquête sera relancé en 2019 ou 2020 pour réactualiser ces valeurs. valeur cible : 25% 2016 : valeur 2015 prochaine enquête prévue en 2018

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Res2c	Taux d'organisations (collectivités, administrations publiques, associations et entreprises) utilisant des services en ligne			15,30		15,30		0,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	130,00			341,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	130,00			2 570,00			les évolutions politiques au sein de l'autorité de gestion ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	50,00			16,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	50,00			40,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	30,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	30,00			1 027,00			les évolutions politiques au sein de l'autorité de gestion ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	50,00			326,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	50,00			2 516,00			les évolutions politiques au sein de l'autorité de gestion ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	5 800 000,00			5 534 995,98			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	5 800 000,00			36 094 223,05			Le nombre d'entreprises aidée étant supérieur au nombre envisagé initialement (cf remarques sur CO01 et CO04) les investissements privés complétant un soutien public suivent la même courbe et sont supérieurs à la valeur cible initiale
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	9 280 000,00			146 688,90			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	9 280 000,00			15 041 669,48			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	15,00			36,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	15,00			232,00			Le nombre d'entreprises aidée étant supérieur au nombre envisagé initialement (cf remarques sur CO01 et CO04) les créations d'emploi envisagées dans les entreprises bénéficiant d'un soutien suivent la même courbe et sont supérieurs à la valeur cible initiale.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	17,00			1,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 425,00			1 397,00			179,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	9,00			1,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	33,00			20,00			4,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	14,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	8,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 378,00			1 377,00			175,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	5 183 353,22			216 800,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	30 217 993,57			24 046 352,38			2 705 265,23		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	6 167 388,48			1 624 411,39			360 600,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	27,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	112,00			101,00			10,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions			

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.d.1 - Augmenter la taille des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Rs3d1	Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés	Nombre	En transition	9 418,00	2012	9 800,00			les données inscrites dans la colonne 2015 sont les données définitives publiées par l'INSEE fin 2017. Attente d'autres publications pour mise à jour des valeurs.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs3d1	Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés					9 470,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	8,00			6,97			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	8,00			15,80			Lors de la fixation des cibles l'AG avait été prudente pour tenir compte des délais de réalisation de ce type d'opération.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	38 000,00			3 518,60			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	38 000,00			23 849,64			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	6,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	14,51			12,17			8,85		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 086,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	12 674,00			11 348,50			7 695,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.a.1 - Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Rs4a1	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale	taux	En transition	12,90	2012	32,00			colonne 2014 : données 2013 les données 2016 ont été publiées courant 2018 (dernières données connues)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs4a1	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale			17,75				13,70	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	10,00			1,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	10,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	4.b.1 - Augmenter l'efficacité énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Rs4b1	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale	taux	En transition	15,00		14,50			colonnes 2014 et 2015 : données 2013 les données 2016 ont été publiées courant 2018 (dernières données connues)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs4b1	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale			15,18		15,00		15,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 875,00			471,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 875,00			593,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	28 000 000,00			52 020,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	28 000 000,00			6 387 631,56			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	10 000,00			312,50			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	10 000,00			1 357,76			
F	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	nombre	En transition	250,00			1,00			
S	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	nombre	En transition	250,00			29,00			
F	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	m2	En transition	280 000,00			510,00			
S	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	m2	En transition	280 000,00			51 511,87			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	321,00			0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	6 503 487,46			5 980 877,46			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 112,96			587,25			0,00		
F	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	29,00			21,00			0,00		
F	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	50 356,96			48 386,63			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
F	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique			
S	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique			
F	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics			
S	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics			

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.1 - Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Rt4c1	Part de la consommation d'énergie dans le tertiaire (y compris bâtiments publics) par rapport au total de la consommation régionale	Taux	En transition	11,00		10,00			colonne 2015 : données 2013 colonne 2014 : données 2011 les données 2016 ont été publiées courant 2018 (dernières données connues)
Rt4c2	Part des logements sociaux consommant moins de 150 kwh/m2/an (ABC) dans le parc social « antérieur à la RT2000 »	Taux	En transition	18,00	2015	25,00			en 2015 une actualisation de la valeur de référence a été menée, une nouvelle valeur cible a été déterminée valeur cible : 25% colonne 2014 : données 2008 Enquête à reprogrammer

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rt4c1	Part de la consommation d'énergie dans le tertiaire (y compris bâtiments publics) par rapport au total de la consommation régionale			12,06		12,00		11,00	
Rt4c2	Part des logements sociaux consommant moins de 150 kwh/m2/an (ABC) dans le parc social « antérieur à la RT2000 »					18,00		9,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	nombre	En transition	4,00			0,00			
S	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	nombre	En transition	4,00			5,00			
F	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	nombre	En transition	190,00			0,00			
S	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	nombre	En transition	190,00			71,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	5,00			4,00			2,00		
F	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	0,00			0,00			0,00		
S	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	71,00			1,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus			
S	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus			
F	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues			
S	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues			

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.e.1 - Augmenter l'utilisation des services de mobilité propre

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Rt4e1	Fréquentation des transports en commun urbain	Voyages (en millions)	En transition	44,00	2012	55,00			colonne 2015 : valeur 2014 Suite à la fusion, des éléments ne sont plus disponibles par ex territoires. indicateur à revoir

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rt4e1	Fréquentation des transports en commun urbain					44,00		44,00	

Axe prioritaire	Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	50,00			13,38			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	50,00			23 995,11			la cible 2023 a été calculée en partant des données issues de l'ancienne programmation, les chiffres estimés à la programmation sont encore susceptibles d'évoluer en fonction de possibles sous réalisation et d'un affinage pour éviter les doubles comptes
F	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	En transition	50,00			15,00			
S	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	En transition	50,00			212,00			les cibles 2018 et 2023 ont été calculées en partant des données issues de l'ancienne programmation, les chiffres estimés à la programmation sont encore susceptibles d'évoluer en fonction de possibles sous réalisation et d'un affinage pour éviter les doubles comptes

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	22 752,19			22 618,40			0,00		
F	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	117,00			100,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation			
F	Ra6d1	Nombre de sites soutenus			
S	Ra6d1	Nombre de sites soutenus			

Axe prioritaire	Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.d.1 - Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Rs6d1	Surfaces protégées suite aux plans de sauvegarde et de gestion	hectares	En transition	12 000,00	2012	15 600,00			
Rs6d2	Part observée du linéaire de cours d'eau colonisé par les Jussies	taux	En transition	62,30	2013	62,30			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs6d1	Surfaces protégées suite aux plans de sauvegarde et de gestion					13 305,00			
Rs6d2	Part observée du linéaire de cours d'eau colonisé par les Jussies					72,60			

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 6 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						30,00	15,00	15,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						56,00	32,00	24,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						144,00	106,00	38,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						1 198,00	747,00	451,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	55,00 %	%	%	804,00	513,00	291,00	0,48			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						916,00	577,00	339,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	15,00	14,00	0,00	0,00	0,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	1,00	6,00	7,00	10,00	11,00	4,00	13,00	4,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	1,00	2,00	0,00	64,00	24,00	40,00	13,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	5,00	301,00	156,00	191,00	133,00	255,00	157,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	3,00	216,00	103,00	138,00	85,00	159,00	100,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	1,00	8,00	260,00	129,00	154,00	105,00	162,00	97,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 6 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				3 073,00	1 928,00	1 145,00				6,00	1,00	5,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				730,00	437,00	293,00				2,00	1,00	1,00
CO03	personnes inactives	En transition				693,00	404,00	289,00				5,00	1,00	4,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				498,00	296,00	202,00				4,00	0,00	4,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				3 516,00	2 307,00	1 209,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				781,00	479,00	302,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				598,00	403,00	195,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				257,00	168,00	89,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				1 740,00	1 249,00	491,00				3,00	1,00	2,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				3 875,00	2 431,00	1 444,00				6,00	0,00	6,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				1 591,00	915,00	676,00				1,00	0,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				641,00	417,00	224,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				198,00	119,00	79,00				3,00	1,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				491,00	285,00	206,00				3,00	1,00	2,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				109,00	75,00	34,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				3 965,00	2 564,00	1 401,00				7,00	1,00	6,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				21,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				6,00						0,00		
	Total général des participants					7 365,00						11,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	14,00	0,00	14,00	1 241,00	787,00	454,00	732,00	459,00	273,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	3,00	0,00	3,00	272,00	102,00	169,00	169,00	98,00	71,00
CO03	personnes inactives	En transition	17,00	3,00	14,00	298,00	173,00	125,00	182,00	110,00	72,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	13,00	2,00	11,00	234,00	138,00	96,00	90,00	60,00	30,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	2,00	1,00	1,00	1 641,00	1 090,00	551,00	587,00	379,00	208,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	2,00	0,00	2,00	277,00	157,00	120,00	186,00	119,00	67,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	4,00	2,00	2,00	203,00	134,00	69,00	130,00	90,00	40,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	4,00	2,00	2,00	120,00	77,00	43,00	65,00	41,00	24,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	8,00	1,00	7,00	1 061,00	777,00	284,00	319,00	229,00	90,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	22,00	2,00	20,00	1 379,00	852,00	527,00	784,00	483,00	301,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	2,00	1,00	1,00	700,00	392,00	308,00	392,00	233,00	159,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	263,00	171,00	92,00	187,00	113,00	74,00
CO16	participants handicapés	En transition	3,00	0,00	3,00	119,00	78,00	41,00	52,00	30,00	22,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	2,00	0,00	2,00	199,00	112,00	87,00	170,00	102,00	68,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	78,00	53,00	25,00	16,00	11,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	26,00	4,00	22,00	1 881,00	1 225,00	656,00	766,00	482,00	284,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			8,00			8,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			2,00			2,00		
	Total général des participants		33,00			3 228,00			1 508,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014
----	------------	---------------------	------

		Total	Hommes	Femmes	
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 080,00	681,00	399,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	284,00	168,00	116,00
CO03	personnes inactives	En transition	191,00	117,00	74,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	157,00	96,00	61,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	1 286,00	837,00	449,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	316,00	203,00	113,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	261,00	177,00	84,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	68,00	48,00	20,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	349,00	241,00	108,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 684,00	1 094,00	590,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	496,00	289,00	207,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	191,00	133,00	58,00
CO16	participants handicapés	En transition	21,00	10,00	11,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	117,00	70,00	47,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	15,00	11,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 285,00	852,00	433,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	5,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	2,00		
	Total général des participants		2 585,00		

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - **Axe 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	En transition	nombre	6 247,00			7 282,00	4 639,00	2 643,00	1,17			11,00	2,00	9,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	En transition	33,00	4,00	29,00	3 180,00	2 050,00	1 130,00	1 501,00	948,00	553,00	2 557,00	1 635,00	922,00

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						11,00	1,00	10,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						2 146,00	1 211,00	935,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	9,00 %	%	%	2,00	0,00	2,00	1,48			0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						1 541,00	737,00	804,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	20,00 %	%	%	1 187,00	512,00	675,00	0,79			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						207,00	53,00	154,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	15,00 %	%	%	198,00	49,00	149,00	0,18			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						1 045,00	488,00	557,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	1,00	3,00	0,00	7,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	240,00	182,00	560,00	444,00	404,00	304,00	7,00	5,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	183,00	203,00	302,00	331,00	236,00	249,00	16,00	21,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	78,00	161,00	208,00	274,00	211,00	223,00	15,00	17,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	6,00	10,00	16,00	73,00	31,00	71,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	4,00	9,00	14,00	70,00	31,00	70,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	104,00	87,00	205,00	276,00	174,00	194,00	5,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	14 548,00	5 820,00	8 728,00	7 535,00	2 190,00	5 345,00	0,52	0,38	0,61	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	4 112,00	1 701,00	2 411,00	2 551,00	797,00	1 754,00	0,62	0,47	0,73	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				78,00	24,00	54,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				15,00	0,00	15,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				2 560,00	1 616,00	944,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	13 176,00	7 422,00	5 754,00	2 608,00	1 612,00	996,00	0,20	0,22	0,17	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				1 419,00	439,00	980,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				1 314,00	390,00	924,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				3 066,00	1 553,00	1 513,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				5 171,00	1 780,00	3 391,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				1 248,00	304,00	944,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				837,00	262,00	575,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				1 786,00	651,00	1 135,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				2 046,00	670,00	1 376,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				137,00	60,00	77,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				5 052,00	1 924,00	3 128,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				9,00						6,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					10 242,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	2 332,00	692,00	1 640,00	3 236,00	911,00	2 325,00	1 815,00	542,00	1 273,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	732,00	234,00	498,00	1 164,00	364,00	800,00	621,00	190,00	431,00
CO03	personnes inactives	En transition	31,00	18,00	13,00	19,00	5,00	14,00	28,00	1,00	27,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00	9,00	0,00	9,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	427,00	310,00	117,00	985,00	632,00	353,00	825,00	515,00	310,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	587,00	373,00	214,00	1 111,00	698,00	413,00	886,00	536,00	350,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	459,00	152,00	307,00	610,00	170,00	440,00	269,00	83,00	186,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	459,00	152,00	307,00	608,00	170,00	438,00	229,00	62,00	167,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	673,00	338,00	335,00	1 326,00	663,00	663,00	946,00	487,00	459,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 519,00	527,00	992,00	2 210,00	734,00	1 476,00	1 221,00	424,00	797,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	379,00	88,00	291,00	462,00	97,00	365,00	325,00	89,00	236,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	167,00	64,00	103,00	384,00	108,00	276,00	277,00	85,00	192,00
CO16	participants handicapés	En transition	606,00	219,00	387,00	791,00	286,00	505,00	353,00	128,00	225,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	574,00	206,00	368,00	940,00	300,00	640,00	475,00	148,00	327,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	33,00	22,00	11,00	55,00	23,00	32,00	49,00	15,00	34,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 443,00	489,00	954,00	2 081,00	739,00	1 342,00	1 253,00	556,00	697,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			3,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 794,00			4 295,00			2 671,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	152,00	45,00	107,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	34,00	9,00	25,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	323,00	159,00	164,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	24,00	5,00	19,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	81,00	34,00	47,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	18,00	6,00	12,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	121,00	65,00	56,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	221,00	95,00	126,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	82,00	30,00	52,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	9,00	5,00	4,00
CO16	participants handicapés	En transition	36,00	18,00	18,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	57,00	16,00	41,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	275,00	140,00	135,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00		
	Total général des participants		482,00		

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 8

Axe prioritaire				Axe 8 - Assistance technique FEDER							
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	AT1	Nombre de comités de suivi	Nombre					22,00			dont 17 comités de suivis dématérialisés
S	AT1	Nombre de comités de suivi	Nombre					22,00			dont 17 comités de suivis dématérialisés
F	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	nombre					13,77			
S	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	nombre					14,00			
F	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	nombre					1,00			évaluation ex-ante des instruments financiers lancée en 2015, résultat de l'étude premier trimestre 2016
S	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	nombre					1,00			
F	AT4	Nombre de journées de formation	nombre					41,00			le chiffre 2018 a été corrigé, en tenant compte des éléments à notre disposition. La comptabilisation des jours de formation étant réalisée au niveau des 3 ex Régions, l'individualisation par PO est un exercice très complexe.
S	AT4	Nombre de journées de formation	nombre					41,00			
F	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	nombre					25,00			
S	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	nombre					25,00			
F	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	nombre					24,00			
S	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	nombre					24,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AT1	Nombre de comités de suivi	16,00			10,00			5,00		
S	AT1	Nombre de comités de suivi	16,00			10,00			5,00		
F	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	13,77			13,77			0,00		
S	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	14,00			0,00			14,00		
F	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	1,00			1,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	1,00			1,00			1,00		
F	AT4	Nombre de journées de formation	26,00			6,00			6,00		
S	AT4	Nombre de journées de formation	26,00			6,00			6,00		
F	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	13,00			7,00			0,00		
S	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	13,00			7,00			0,00		
F	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	19,00			13,00			9,00		
S	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	19,00			13,00			9,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Nombre de comités de suivi			
S	AT1	Nombre de comités de suivi			
F	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique			
S	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique			
F	AT3	Nombre d'évaluations externes menées			
S	AT3	Nombre d'évaluations externes menées			
F	AT4	Nombre de journées de formation			
S	AT4	Nombre de journées de formation			
F	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit			
S	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit			
F	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus			
S	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus			

Axe prioritaire	Axe 8 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	Os82 - Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - Axe 8 / Os82

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
Os82	Part de la population connaissant le FEDER en Poitou-Charentes	taux		56,00	2011	65,00			colonnes 2014 et 2015 : données 2011 Prévoir soit une enquête spécifique ou revoir l'indicateur de résultat

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Os82	Part de la population connaissant le FEDER en Poitou-Charentes					56,00		56,00	

Axe prioritaire	Axe 9 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT1	Nombre de comités de suivi		Nombre				22,00	0,00	0,00				5,00		
AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique		nombre				11,72	0,00	0,00				0,00		
AT3	Nombre d'évaluations externes menées		nombre				0,00	0,00	0,00				0,00		
AT4	Nombre de journées de formation		nombre				41,00	0,00	0,00				15,00		
AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit		nombre				45,00	0,00	0,00				6,00		
AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus		nombre				29,00	0,00	0,00				5,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT1	Nombre de comités de suivi		7,00			5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique		0,00			7,72	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT3	Nombre d'évaluations externes menées		0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT4	Nombre de journées de formation		12,00			7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit		12,00			7,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus		6,00			9,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 9 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	Os9.2 - Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 9 / Os9.2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes		(Taux)			60,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes															

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes															

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	476
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	24
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	452

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	de	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		13 674 807,39					
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDER	En transition		116,00					
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		9 197 780,70					
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDER	En transition		51,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		341,00					
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		19 936 831,40					
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition		6,98					
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition		471,00					
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		23 650 408,24					
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		5 207 377,37					
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDER	En transition		15,00					
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition		2 823 882,27					
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition		7 282,00	4 639,00	2 643,00	11,00	2,00	9,00
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition		7 535,00	2 190,00	5 345,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition		12 648 418,70					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	de	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		3 240 565,87			47 dossiers ont fait l'objet d'un paiement (seulement 20 en 2017) 24 dossiers soldés (8 en 2017). cette exécution explique l'évolution des dépenses certifiées.
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDER	En transition		4,00			seulement 2 opérations soldées en 2017 alimentaient l'indicateur Rea1a, contre 12 opérations achevées en 2018, avec un nombre de chercheurs supérieur à 15 pour 4 et une opération à 32 chercheurs.
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		1 263 501,56			Au montant de 2 373 235 € déclarés en janvier 2018, nous avons additionné le montant des dépenses certifiées de l'appel de fonds d'avril 2019, 6 824 545,32 €, et relatif aux opérations des départements de la Vienne et des Deux Sèvres pour des dépenses réalisées en 2018 sur l'OS 1a
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDER	En transition		33,00			
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		17,00			Très forte programmation sur cet axe. éligibilité de projet d'actions collectives non prévu lors de l'élaboration des cibles du PO.
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		10 723 201,49			Axe qui fonctionne très bien Cf commentaires section 11.1
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition		6,00			
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition		0,00			Prise en compte des dossiers avec achèvement de travaux réalisé en 2018.
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		5 443 623,21			Prise en compte de 21 opérations en 2018 seulement 6 en 2017. Importance de l'OS 4a dans cet axe (71% du montant certifié)
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		1 303 569,20			
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDER	En transition		0,00			Aucune opération n'alimentait l'indicateur en 2017. Ici 2 opérations alimentent l'indicateur dont une opération lutte contre la jussie avec 12 sites.
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition		965 219,38			
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition		7 271,00	7 238,00	4 058,00	
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition		7 535,00	5 203,00	1 967,00	
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition		3 630 092,38			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDER	En transition	
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDER	En transition	
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDER	En transition	
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition	2 557,00
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	152,00
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	14154123			93 333 334,00		
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDER	En transition	57			200,00		
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	6 100 000			69 000 001,00		
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDER	En transition	40			141,00		
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	32			130,00		
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	6855903			45 208 334,00		
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	1,5			8,00		
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	536			1 875,00		
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	20383105			134 407 694,00		
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	2527522			16 666 667,00		
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDER	En transition	14			50,00		
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	1011008			6 666 667,00		
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition	1787	958	829	6 247,00	3 347,00	2 900,00
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	6234	2494	3740	14 548,00	5 820,00	8 728,00
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	9958975			65 670 226,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
Axe 1	FEDER	En transition	Total	93 333 334,00	60,00%	64 195 344,98	68,78%	51 299 284,98	13 674 807,39	14,65%	112	13 674 807,39
Axe 2	FEDER	En transition	Total	69 000 001,00	60,00%	19 431 320,55	28,16%	18 517 691,24	2 373 235,38	3,44%	26	9 197 780,70
Axe 3	FEDER	En transition	Total	45 208 334,00	60,00%	64 183 052,67	141,97%	20 878 932,17	19 936 831,40	44,10%	55	19 936 831,40
Axe 4	FEDER	En transition	Total	134 407 694,00	60,00%	78 052 171,62	58,07%	50 760 248,44	23 650 408,24	17,60%	80	23 650 408,24
Axe 5	FEDER	En transition	Total	16 666 667,00	60,00%	17 041 600,84	102,25%	12 798 213,21	5 207 377,37	31,24%	74	5 207 377,37
Axe 6	FSE	En transition	Total	6 666 667,00	60,00%	7 326 766,78	109,90%	5 520 315,50	2 823 882,27	42,36%	40	2 823 882,27
Axe 7	FSE	En transition	Total	65 670 226,00	60,00%	68 299 536,43	104,00%	66 808 740,10	12 648 418,70	19,26%	293	12 648 418,70
Axe 8	FEDER	En transition	Total	13 006 799,00	60,00%	2 071 913,96	15,93%	2 071 913,96	1 319 957,15	10,15%	6	
Axe 9	FSE	En transition	Total	2 623 617,00	60,00%	817 984,80	31,18%	817 984,80	700 526,82	26,70%	2	
Total	FEDER	En transition		371 622 829,00	60,00%	244 975 404,62	65,92%	156 326 284,00	66 162 616,93	17,80%	353	71 667 205,10
Total	FSE	En transition		74 960 510,00	60,00%	76 444 288,01	101,98%	73 147 040,40	16 172 827,79	21,58%	335	15 472 300,97
Total général				446 583 339,00	60,00%	321 419 692,63	71,97%	229 473 324,40	82 335 444,72	18,44%	688	87 139 506,07

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	002	01	02	07	01		06	FR53	3 363 375,58	930 099,53	0,00	2
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		02	FR53	558 303,32	228 236,49	101 666,10	1
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		01	FR53	279 917,33	167 950,40	226 703,68	1
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		07	FR53	161 318,37	72 593,00	136 790,55	1
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		20	FR53	895 452,00	402 953,00	510 578,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		06	FR53	180 484,15	180 484,15	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		07	FR53	201 084,70	201 084,70	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		08	FR53	2 047 369,52	2 047 369,52	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		12	FR53	781 378,39	781 378,39	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		13	FR53	714 449,80	567 186,68	0,00	2
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		20	FR53	4 425 987,00	3 657 123,36	3 091 728,23	9
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		22	FR53	8 145 223,89	7 741 075,11	485 948,24	10
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR53	2 363 249,03	2 303 249,03	652 258,29	3
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		01	FR53	1 263 056,00	1 263 056,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		01	FR53	655 500,00	655 500,00	624 317,98	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		08	FR53	2 984 213,00	2 984 213,00	0,00	2
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		10	FR53	709 294,00	709 294,00	0,00	2
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		22	FR53	261 900,00	261 900,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		24	FR53	612 510,00	612 510,00	612 510,00	2
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		12	FR53	573 923,00	412 999,41	418 634,06	1
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		19	FR53	227 728,07	152 188,00	227 728,07	1
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	02	07	01		24	FR53	445 287,96	267 172,77	116 137,02	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		08	FR53	154 350,00	154 350,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		13	FR53	316 639,00	300 639,00	0,00	2
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		17	FR53	341 218,00	253 478,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		19	FR53	183 407,50	149 397,00	83 274,01	2
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		20	FR53	3 119 366,87	2 806 448,99	335 054,91	6
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		21	FR53	384 594,00	368 594,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		22	FR53	467 004,97	458 019,97	0,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	FR53	362 429,00	362 429,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	02	07	01		24	FR53	467 565,69	233 782,85	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		06	FR53	1 115 912,42	1 115 912,42	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		10	FR53	1 354 093,00	1 354 093,00	117 431,87	4
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		13	FR53	218 061,00	218 061,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		22	FR53	669 766,00	669 766,00	0,00	2
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		13	FR53	141 609,78	104 965,87	57 499,65	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		17	FR53	476 708,00	286 025,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		19	FR53	78 222,55	46 900,00	74 588,61	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		20	FR53	1 478 967,90	887 380,74	365 484,06	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		21	FR53	131 911,67	72 713,73	76 303,92	2
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		24	FR53	1 058 542,05	404 738,93	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	02	07	01		11	FR53	470 620,35	235 310,18	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	02	07	01		24	FR53	420 946,90	252 571,46	416 688,34	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	03	07	01		11	FR53	535 761,97	321 457,18	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	03	07	01		17	FR53	357 342,44	214 405,47	206 001,35	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	03	07	01		24	FR53	527 333,58	271 999,44	515 066,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		06	FR53	645 896,38	297 673,41	645 896,38	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		11	FR53	223 726,00	223 726,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		13	FR53	68 281,81	40 969,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		17	FR53	986 564,84	396 137,67	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		20	FR53	995 180,00	825 006,00	185 557,84	2
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR53	1 624 749,43	1 552 668,68	170 911,15	2
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		07	FR53	231 555,00	79 656,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		12	FR53	400 613,21	240 367,93	370 859,02	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		13	FR53	788 894,75	400 000,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		24	FR53	1 217 452,08	798 633,08	91 147,92	3
Axe 1	FEDER	En transition	063	01	01	07	01		22	FR53	427 634,02	342 096,71	137 389,29	1
Axe 1	FEDER	En transition	063	01	01	07	01		24	FR53	1 200 968,26	1 051 447,95	264 976,49	4
Axe 1	FEDER	En transition	063	01	02	07	01		24	FR53	4 099 474,00	4 099 474,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01		12	FR53	93 241,68	56 289,68	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01		13	FR53	354 642,34	212 785,40	161 336,09	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01		24	FR53	238 208,97	149 072,58	138 626,97	2
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	02	07	01		01	FR53	896 563,57	403 453,61	73 323,41	1
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	02	07	01		12	FR53	293 051,50	175 830,90	293 051,50	1
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	02	07	01		24	FR53	918 271,05	409 446,38	895 387,14	1
Axe 1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		01	FR53	1 056 393,53	650 891,42	793 951,25	1
Axe 1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		22	FR53	750 602,81	750 602,81	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	046	01	01	07	02		13	FR53	11 003 724,98	11 003 724,98	770 515,03	2
Axe 2	FEDER	En transition	046	01	01	07	02		18	FR53	158 600,80	158 600,80	123 245,07	1
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	01	02		18	FR53	141 590,00	141 590,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		18	FR53	470 359,15	446 179,15	312 727,68	2
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		21	FR53	1 196 555,62	1 172 634,36	312 762,67	3
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		24	FR53	519 900,00	519 900,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	01	02		15	FR53	146 086,00	146 086,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		19	FR53	865 722,99	865 722,99	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		21	FR53	369 917,00	369 917,00	93 032,44	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		23	FR53	247 299,76	170 995,90	84 936,74	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	02	07	02		21	FR53	399 483,46	399 483,46	252 363,62	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	02	07	02		23	FR53	324 303,97	209 721,58	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		18	FR53	73 297,57	61 753,35	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		19	FR53	285 007,12	285 007,12	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		21	FR53	161 302,58	161 302,58	96 577,63	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		19	FR53	420 209,48	208 164,05	27 120,07	2
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		20	FR53	94 441,31	27 421,89	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		21	FR53	198 186,47	149 274,59	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		24	FR53	188 724,67	188 724,67	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		17	FR53	857 305,00	550 922,00	185 709,40	1
Axe 2	FEDER	En transition	081	01	01	07	02		20	FR53	1 309 302,62	1 280 564,77	114 245,03	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	FR53	1 191 000,00	238 200,00	1 191 000,00	2
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		17	FR53	52 559,00	31 500,00	33 430,84	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR53	295 048,17	59 009,63	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	FR53	1 592 937,00	477 881,10	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	FR53	14 977 416,56	1 795 096,45	5 600 798,93	5

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	FR53	186 440,00	37 291,02	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		01	FR53	1 453 433,00	163 692,50	384 526,87	2
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	FR53	3 282 942,00	984 882,60	2 413 096,02	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	FR53	10 682 733,71	2 440 421,66	6 467 249,87	7
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		11	FR53	351 000,00	105 000,00	350 062,88	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		14	FR53	3 256 488,00	976 976,40	0,00	2
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	FR53	2 220 016,10	655 399,20	1 314 220,61	5
Axe 3	FEDER	En transition	001	04	02	07	03		24	FR53	10 874 281,00	2 000 000,00	0,00	2
Axe 3	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		17	FR53	4 805 560,79	4 071 776,51	1 085 802,39	6
Axe 3	FEDER	En transition	066	01	02	07	03		17	FR53	500 000,00	500 000,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		01	FR53	596 855,09	458 856,00	596 855,09	1
Axe 3	FEDER	En transition	067	03	01	07	03		16	FR53	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	073	01	01	07	03		16	FR53	220 065,73	146 000,00	65 926,65	1
Axe 3	FEDER	En transition	073	01	02	07	03		07	FR53	93 236,04	27 970,81	88 988,04	1
Axe 3	FEDER	En transition	073	01	03	07	03		14	FR53	49 889,00	24 944,00	44 042,15	1
Axe 3	FEDER	En transition	077	01	01	07	03		23	FR53	194 979,33	68 499,33	184 994,64	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	01	07	03		03	FR53	254 600,00	127 300,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	01	07	03		13	FR53	1 006 113,46	451 860,16	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		01	FR53	181 547,00	90 774,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		07	FR53	563 747,00	281 873,00	0,00	4
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		14	FR53	115 836,42	82 636,42	115 836,42	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		24	FR53	39 295,00	19 647,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	03	07	03		01	FR53	1 043 836,17	521 918,08	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	03	07	03		07	FR53	101 197,10	39 526,30	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	01	07	04		11	FR53	64 808,36	64 808,36	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		03	FR53	399 497,29	179 773,78	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		07	FR53	183 170,88	100 000,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		10	FR53	131 935,11	39 580,53	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		14	FR53	109 939,91	65 963,95	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	03	07	04		10	FR53	182 843,00	182 843,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	01	01	04		10	FR53	12 080 038,65	6 587 409,70	0,00	2
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	02	07	04		21	FR53	768 369,22	449 764,24	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	03	07	04		10	FR53	19 553 980,27	4 302 633,85	12 919 455,42	6
Axe 4	FEDER	En transition	012	01	03	07	04		10	FR53	7 234 678,58	2 757 423,11	4 077 951,49	5
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		21	FR53	11 892 876,19	11 892 876,19	228 130,53	4
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		21	FR53	1 666 712,00	1 666 712,00	0,00	7
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		10	FR53	19 400,00	19 400,00	14 550,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		21	FR53	2 059 042,27	1 962 362,77	354 591,26	13
Axe 4	FEDER	En transition	014	01	01	07	04		21	FR53	3 695 760,62	3 155 028,12	838 771,59	5
Axe 4	FEDER	En transition	014	01	02	07	04		21	FR53	2 038 977,53	1 891 404,94	748 980,65	6
Axe 4	FEDER	En transition	014	01	03	07	04		21	FR53	1 636 491,51	1 607 784,91	0,00	5
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	01	01	04		12	FR53	4 174 153,00	4 174 153,00	1 749 379,65	2
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	01	07	04		12	FR53	2 782 435,82	2 782 435,82	695 188,05	5
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		05	FR53	206 314,66	206 314,66	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		12	FR53	194 000,00	194 000,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	03	07	04		12	FR53	1 252 120,17	1 252 120,17	539 190,51	3
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	01	01	04		12	FR53	2 766 220,38	2 766 220,38	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	01	07	04		12	FR53	1 216 845,17	1 216 845,17	661 494,88	2
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	02	07	04		12	FR53	951 806,00	951 806,00	671 204,10	1
Axe 4	FEDER	En transition	068	01	01	07	04		22	FR53	131 887,05	52 754,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	068	01	03	07	04		22	FR53	151 520,11	60 608,04	151 520,11	1
Axe 4	FEDER	En transition	070	01	02	07	04		07	FR53	506 347,87	177 221,75	0,00	1
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	01	01	06		22	FR53	580 837,00	580 837,00	0,00	1
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	01	07	06		22	FR53	6 972 836,54	5 058 125,78	2 750 034,43	33
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	02	07	06		22	FR53	4 394 859,47	3 158 593,48	2 004 138,88	4
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		22	FR53	3 530 872,31	2 625 643,27	47 514,21	30
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR53	172 175,00	137 531,70	0,00	2
Axe 5	FEDER	En transition	086	01	01	07	06		22	FR53	21 953,27	12 553,27	19 620,93	1
Axe 5	FEDER	En transition	086	01	02	07	06		22	FR53	1 332 715,25	1 194 328,71	386 068,92	1
Axe 5	FEDER	En transition	086	01	03	07	06		22	FR53	35 352,00	30 600,00	0,00	2
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07		07	21	FR53	5 692 565,78	4 282 183,75	2 823 882,27	33
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07		08	21	FR53	68 666,00	68 666,00	0,00	1
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07		07	24	FR53	472 527,00	388 006,59	0,00	3
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07		08	24	FR53	713 089,00	536 383,16	0,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 6	FSE	En transition	104	01	02	07		07	24	FR53	379 919,00	245 076,00	0,00	1
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		07	19	FR53	424 298,68	388 459,98	423 785,54	1
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		08	19	FR53	37 175 347,64	36 350 063,64	7 780 537,43	176
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		07	21	FR53	772 454,21	772 454,21	378 994,38	9
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		08	21	FR53	5 300 932,00	4 808 774,00	0,00	25
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		08	24	FR53	113 400,00	113 400,00	0,00	1
Axe 7	FSE	En transition	117	01	02	07		08	19	FR53	21 719 498,73	21 586 267,68	3 867 980,23	59
Axe 7	FSE	En transition	117	01	02	07		08	21	FR53	57 387,00	57 387,00	0,00	1
Axe 7	FSE	En transition	117	01	03	07		08	19	FR53	2 736 218,17	2 731 933,59	197 121,12	21
Axe 8	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR53	1 666 862,40	1 666 862,40	1 319 957,15	4
Axe 8	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR53	118 051,56	118 051,56	0,00	1
Axe 8	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FR53	287 000,00	287 000,00	0,00	1
Axe 9	FSE	En transition	121	01	07	07		08	18	FR53	740 854,80	740 854,80	700 526,82	1
Axe 9	FSE	En transition	122	01	01	07		08	18	FR53	77 130,00	77 130,00	0,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	Axe 6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Il n'y a pas eu d'évaluation du programme opérationnel sur l'année 2018.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le programme opérationnel FEDER-FSE est, au 31/12/2018, dans sa quatrième année de programmation. Son bilan se caractérise par une programmation UE de 143 590 132 € pour 688 opérations, soit un taux programmé de 53,6 % de la maquette FEDER-FSE.

La programmation du FSE s'élève à 98,3 % de la maquette et ne présente pas de difficultés particulière, un travail sera entrepris pour s'assurer de la réalisation des opérations et, le cas échéant, opérer des reprogrammations ou des déprogrammations.

En 2018 des révisions du PO ont permis notamment de corriger des imprécisions dans la rédaction de certaines mesures qui créaient une insécurité juridique pour les porteurs et handicapaient la Région pour une bonne mise en œuvre et d'assurer des ajustements dans le cadre du processus d'harmonisation progressif des PO Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Ces révisions ont également permis à l'AG d'ajuster le cadre de performance relatif à l'indicateur financier de l'axe 2 « favoriser l'accès à l'économie numérique » pour tenir compte du retard de programmation de cet axe en raison de la parution tardive du régime d'aide sur le THD en France.

Par ailleurs, des difficultés d'ordre réglementaires viennent alourdir les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs :

- les règles en matière d'aide d'Etat complexe à appliquer (prise en compte de la marge d'exploitation, SIEG et calcul de l'absence de surcompensation),
- les règles en matière de commande publique,
- la complexité de la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par du FEDER pour les porteurs de projets malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs (frein au dépôt de dossiers de réalisation faites a minima ou reportées dans le temps par les maîtres d'ouvrage).

Un certain nombre de mesures ont été prises afin de pallier ces difficultés rencontrées :

- formation « module instruction » pour chaque nouvel instructeur,
- mise en place de formations dédiées « marchés publics » et « aides « Etat »,
- actualisation du guide à destination des instructeurs afin de les accompagner sur le système d'information.
- annexes d'aide à l'analyse des marchés publics, annexe analyse financière, fiche technique « dépenses de personnel », etc.
- actualisation du guide à destination des porteurs de projets sur le site « Europe en Nouvelle-Aquitaine » afin de les accompagner dans le dépôt de leur demande d'aide européenne et dans le

dépôt de leur demande de paiement.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Sur l'année 2018, aucune évaluation n'a été mise en place pour déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles ont été suffisants pour garantir leur réalisation.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP006, 2014FR16M0OP001
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	29 janv. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de co-investissement
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	14 rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4,	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou

points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($<$ 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	actions , obligations convertibles, prêts participatifs, avances en compte courant.
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	GIE AQUITI

	GESTION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet - 162 avenue du Docteur Schweitzer - 33600 PESSAC
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	28 avr. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	

règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	fonds de co-investissement
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de	

l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en	

EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon	1 500 000,00

l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001, 2014FR16M2OP006
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	29 janv. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire boulevard des saveurs Coulounieix- Chamiers 24660
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	

9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Aquitaine-limousin-Poitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Pôle interconsulaire boulevard des saveurs Coulounieix-Chamiers 24660
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 080 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	

15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêts d'honneur
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,72
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument	

financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	8 580 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises

	<i>bénéficiaire d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	960,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	500 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001, 2014FR16M2OP006
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	29 janv. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur dédié au développement d'entreprises lot 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire boulevard des saveurs Coulounieix-Chamiers 24660
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	

du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à	Organisme de droit public ou de droit privé

titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Aquitaine-Limousin-POitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Pôle interconsulaire boulevard des saveurs Coulounieix-Chamiers 24660
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	794 281,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêts d'honneur
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de	

paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant	

nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	294 281,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	53,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
-----------------	--

Atteinte des objectifs de l'axe :

L'objectif de cet axe est de renforcer la Recherche, le Développement et l'Innovation sur le territoire. Composé de 2 Priorités d'investissement (PI 1.a et PI 1.b), il compte au 31/12/2018, **24 opérations terminées** sur les 112 opérations programmées. Ces 24 opérations concernent 116 chercheurs et 148 entreprises. En prenant en compte la totalité des opérations programmées 758 chercheurs et 318 entreprises seraient potentiellement concernés (sous réserve de la vérification des doubles comptes).

Les cibles 2018 du **cadre de performance** sont aujourd'hui atteintes à plus de 100% en ce qui concerne l'indicateur de réalisation et de 96% pour l'indicateur financier.

En effet, le nombre de chercheurs recrutés ou affectés aux projets achevés, s'élève à 116 pour une cible établie à 57. Les dossiers aujourd'hui programmés pourraient permettre d'atteindre le chiffre de 758 pour une cible prévisionnelle en 2023 de 200. Cependant, s'agissant de l'unité de nombre, le chiffre potentiel doit être vérifié afin d'éviter le double compte.

En ce qui concerne l'exécution financière 47 dossiers ont fait l'objet d'un paiement en 2018 pour un coût total certifié de 13 674 807,39 € soit 96,61 % de la cible 2018.

La programmation sur cet axe représente 68,8 % du montant de la maquette en coût total et 64% du montant FEDER pour 112 dossiers programmés.

Situation sur les objectifs spécifiques :

L'objectif spécifique 1.a « renforcer les capacités de recherche dans les domaines d'activités stratégiques pour augmenter l'effort régional de recherche-développement » est le seul présent dans la PI 1a.

La programmation sur cet axe représente 70 % du montant de la maquette en coût total et 71% du montant FEDER pour 61 dossiers programmés. Plus de 75% des dossiers programmés émanent des établissements d'enseignement : Universités, Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Aéronautique (ENSMA).

En matière de types d'action soutenue, 55 concernent les investissements et programmes structurants des laboratoires de recherche et des centres de compétences en innovation et 5 la diffusion de la culture de l'innovation auprès du public, en particulier des jeunes, notamment avec 3 actions de la Maison des Sciences et Techniques du Poitou-Charentes.

Tous ces dossiers contribuent à la **stratégie de spécialisation intelligente**, une majorité (41 %) soit 27 dossiers s'inscrivent dans le cadre de la DAS 1 « santé, environnement et qualité alimentaire ». La répartition s'établit comme suit pour les autres DAS et priorités :

DAS 2 « Chimie verte, ressources durables » 5 dossiers

DAS 3 « Transport, réduction de l'empreinte environnementale » 16 dossiers,

DAS 4 « bâtiment durable, énergie » 8 dossiers,

DAS 5 « Numérique éducatif et industries culturelles » 9 dossiers,

Silver économie 1 dossier.

Quelques exemples de dossiers pour illustrer ces points :

- - Opération Université de la Rochelle : Composants InnovanTs pour les Enveloppes des bâtimEnts (CITEE). Ce programme de recherche s'inscrit dans le DAS 4, l'objectif du projet est d'améliorer les performances énergétiques des composants d'enveloppe des bâtiments en réduisant les consommations d'énergie par une meilleure isolation et ainsi d'aller vers des bâtiments à très haute performance énergétique (Bâtiments passifs, BEPOS), en produisant de l'énergie renouvelable dans le cas des enveloppes actives (murs solaires...), tout en limitant les impacts environnementaux (composants d'enveloppe bio-sourcés...).

- Opération Université de Poitiers : ECONAT programme de recherche sur l'analyse des micropolluants dans l'eau et les sols, et acquisition d'équipements pour le Site Expérimentale Hydrogéologique (SEH). Inscrit en DAS 1, ce projet s'articule autour de 2 objectifs principaux: - développer de nouvelles méthodes d'analyses de micropolluants à l'état de trace et pouvoir suivre leur évolution dans le milieu naturel. - développer des modèles de simulation permettant de mieux comprendre les interactions entre les polluants et le milieu (eau ou sol). Cette connaissance du milieu (air, eau, sol) permet de proposer des solutions technologiques pour le traitement et la remédiation de l'eau.
-
-
-
-
- Au 31 décembre 2018, 19 dossiers (dont 10 dossiers soldés) ont fait l'objet d'un paiement pour un coût total déclaré de 5 564 303,06 €.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 1.a pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés, les cibles de réalisation seraient atteintes, d'ailleurs deux indicateurs sont déjà atteints avec les réalisations 2018. En effet, le CO24 « nombre de nouveaux chercheurs travaillant dans les entités bénéficiant d'un soutien » s'élève à 7 ETP avec une prévision pour 2023 de 5 ; cet indicateur avait été rajouté à la demande de la Commission, cependant l'Autorité de Gestion (AG) avait signalé la difficulté d'estimer une cible pour 2023 sans comparaison possible avec la programmation 2007-2013. Quant à l'indicateur CO25 « nombre de chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche améliorées » pour lequel la cible 2023 s'élève à 30 ETP et 50,14 sont aujourd'hui réalisés, là aussi l'AG avait signalé la difficulté d'estimer une cible en l'absence de données sur le programme 2007-2013.

Sur l'indicateur financier, le coût total des opérations réalisées aujourd'hui ne représente que 14,65 % du montant de la maquette et les opérations programmées ne permettraient pas d'atteindre l'objectif financier fixé pour 2023.

L'objectif spécifique 1.b « Accroître l'innovation des entreprises » est le seul présent dans la PI 1b.

La programmation sur cet axe représente 67,5% du montant de la maquette en coût total et 56,5% du

montant FEDER pour 51 dossiers programmés. Près de la moitié de ces dossiers font l'objet d'une coopération entre une entreprise et un organisme de recherche.

En matière de types d'action soutenue, 37 concernent des développements d'activités ou de produits nouveaux ou innovants dont 26 dans le cadre de projets collaboratifs, 5 sont des actions d'accompagnement et 9 des opérations relatives à des lieux d'échange ou des actions de diffusion de culture scientifique.

Tous ces dossiers contribuent à la **stratégie de spécialisation intelligente**, la répartition s'établit comme suit pour les autres DAS et priorités :

DAS 1 « santé, environnement et qualité alimentaire » 13 dossiers

DAS 2 « Chimie verte, ressources durables » 7 dossiers

DAS 3 « Transport, réduction de l'empreinte environnementale » 13 dossiers,

DAS 4 « bâtiment durable, énergie » 3 dossiers,

DAS 5 « Numérique éducatif et industries culturelles » 2 dossiers,

Silver économie 2 dossiers.

Actions transversales « développement de la culture de l'innovation dans les entreprises en facilitant le transfert de technologie, la mise en réseau des acteurs et l'incubation des projets innovants, innovation sociale, TIC » 12 dossiers.

Quelques exemples de dossiers programmés pour illustrer ces points :

- Opération VIVACE en lien avec le CRITT horticole : Développement expérimental de gammes innovantes de plantes en pot à thème, pilotes de production. Inscrit en DAS 2, ce projet vise notamment au développement de son activité selon 2 thématiques :- proposer de nouvelles espèces/variétés pour enrichir les gammes déjà en place et créer de nouvelles gammes sur des thématiques très innovantes : plantes pour la santé animale, plantes saveurs insolites, plantes de substitution (plantes de substitut aux oeufs, au chocolat, au sel) (au stade Développement expérimental), - 2- Faire aboutir la gamme " les plantes peintes" avec des colorants végétaux

naturels,

- Pôle des Éco-industries de Poitou-Charentes : Création et animation d'un cluster pour les Énergies Marines en Poitou-Charentes. L'objectif de ce projet, inscrit en DAS 4, est la création et l'animation d'un réseau d'entreprises qui participeraient au développement d'une filière industrielle régionale sur les énergies marines. Le programme mis en place doit permettre une montée progressive sur 3 ans dans la préparation des entreprises, des mises en relation et des contacts de plus en plus pertinents, des qualifications acquises par l'expérience et par formation, avec des résultats commerciaux qui donneront plus de vision concrète à ceux qui intégreront ce marché. Toutes les entreprises dont les activités et compétences sont compatibles avec le développement de cette filière auront accès à ce programme.

Au 31 décembre 2018, 28 dossiers (dont 14 dossiers soldés) ont fait l'objet d'un paiement pour un coût total déclaré de 8 110 504,33 €.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 1.b pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés et sous réserve de réalisation les cibles de réalisation seraient atteintes pour les 5 indicateurs de réalisation.

Cependant, les opérations programmées au 31 décembre 2018 ne permettraient pas d'atteindre l'objectif financier fixé pour 2023.

Sur cet axe, l'AG effectue un travail de relance auprès des bénéficiaires afin de s'assurer de la réalisation des opérations et des remontées de demandes de paiement. Ceci permettra notamment de pouvoir justifier de dépenses lors des appels de fond et, le cas échéant, d'effectuer des reprogrammations ou des déprogrammations.

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
-----------------	--

Atteinte des objectifs de l'axe :
--

L'objectif de cet axe est de favoriser l'accès à l'économie numérique. Composé de 2 Priorités d'investissement (PI 2a et PI 2c), il compte au 31/12/2018, **2 opérations terminées** sur les 26 opérations programmées. Aucune des deux opérations n'est complètement achevée dans l'OS 2a « déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire régional », cependant des réalisations physiques ont pu être enregistrées en application du règlement 215/2014 modifié qui permet de comptabiliser les réalisations d'opérations en cours. L'indicateur est donc alimenté avec les éléments qui ont été transmis et qui ont fait l'objet d'une vérification du service fait, ici à l'occasion de demandes d'acomptes.

Cette comptabilisation associée à la possibilité pour l'Autorité de gestion de prendre en compte les dépenses encourues par les bénéficiaires en 2018, mais pas nécessairement remboursées par l'autorité de gestion au bénéficiaire en 2018 (guidance UE publiée en juin 2018 sur cadre de performance) permettent d'atteindre les cibles 2018 du **cadre de performance** avec 127 % en ce qui concerne l'indicateur de réalisation et 150,78% pour l'indicateur financier.

En ce qui concerne l'exécution financière, 18 dossiers ont fait l'objet d'un paiement en 2018 pour un coût total certifié de 2 373 235,38 € € et 2 dossiers en 2019 pour un coût de 6 824 545,32 € soit un total de 9 197 780,70 soit 150 % de la cible 2018 et seulement 13,33 % de l'objectif 2023.

La programmation sur cet axe représente 28,2 % du montant de la maquette en coût total et 22,1% du montant FEDER pour 26 dossiers programmés.

Situation sur les objectifs spécifiques :

L'objectif spécifique 2a « déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire régional » est le seul présent dans la PI 2a.

Alors que cet OS représente 85% du montant de la maquette de l'axe, la programmation sur cet axe a pris du retard notamment dû à :

- une arrivée tardive du régime d'aide THD (mars 2017) fournissant la base légale et précisant les modalités d'intervention
- l'interprétation relative à la définition d'un grand projet pour la période 2014-2020 conduisant l'Autorité de gestion à sécuriser cette définition avant de lancer toute procédure grand projet.
- une diversité de situation des partenaires dans le contexte des trois ex-régions,

Seuls 2 dossiers de montée en débit ont pu être programmés, 1 en 2015, Département de la Vienne, et 1 en 2018, Département des Deux-Sèvres, et ne représentent que 18,7% de la maquette et 16% du FEDER.

Les données qualitatives de ces deux dossiers ont pu être intégrées dans les résultats de l'axe en fonction des diverses réalisations réalisées au 31/12/20108 et transmises lors des demandes d'acomptes.

Après l'appel de fonds du 29 avril 2019, ce sont 7 595 060,35 € de dépenses qui ont pu être certifiées sur cet OS.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 2a pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés les cibles de réalisation seraient atteintes à 87%.

L'objectif spécifique 2.c « Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire » est le seul présent dans la PI 2.c.

Cet OS ne représente que 15% du montant de la maquette de l'axe, aussi la bonne programmation sur cet OS (84% et 58 % FEDER) n'a que peu d'influence sur la programmation totale de l'axe. 24 dossiers sont aujourd'hui programmés sur cet axe pour potentiellement 26 nouveaux services numériques créés. Ces opérations sont majoritairement portées par des organismes publics (18 opérations) pour potentiellement 25 nouveaux services créés.

Quelques exemples d'opérations programmées :

- Communauté de Commune de Parthenay-Gâtine, avec un projet de modernisation des services aux publics avec le déploiement d'un portail citoyen communautaire de nouvelle génération, véritable moteur fédérateur autour de l'ensemble des nouveaux services à la population : -inscription en ligne par le citoyen aux services, -réservation, déclaration des présences et des absences aux activités (inscription, maladie, etc.) afin d'optimiser les taux d'encadrement du personnel sur les différentes structures de la CC -connaissance en temps réel des places disponibles aux activités en lien avec la cartographie du territoire -connaissance du taux de fréquentation des piscines à l'instant T -intégration du paiement en ligne sur de multiples régies publiques -outil de gestion de la relation citoyenne pour informer au fil de l'eau la population sur l'avancement de leur dossier
- Association Trajets Solutions Santé : L'association s'est vu confier par l'Agence Régionale de la Santé un travail sur le transport partagé. Le principe du transport partagé est d'organiser les trajets des patients de manière à ce qu'un transporteur prenne en charge plusieurs patients habitant sur un même territoire avec notamment la - poursuite du déploiement de la plateforme de transport Speedcall mise en place par l'ARS dans les établissements de santé de la région – la poursuivre la communication autour de l'outil. De plus, l'association a pour objectif, par mutualisation des moyens et utilisation de l'outil pour connaître les besoins du territoire, de: - proposer une organisation du transport partagé et suivre sa mise en place- développer l'e-administration au sein des établissements de santé : offrir une offre plus performante de services aux usagers,

Au 31 décembre 2018, 2 dossiers sont soldés et ont permis la création de 5 nouveaux services.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 2c pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés les cibles de réalisation seraient atteintes à 93%.

Sur cet axe, l'AG effectue un travail de relance auprès des bénéficiaires afin de s'assurer de la réalisation des opérations et des remontées de demandes de paiement. Ceci permettra notamment de pouvoir justifier de dépenses lors des appels de fonds et, le cas échéant, d'effectuer des reprogrammations ou des déprogrammations.

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
-----------------	--

A travers la priorité d'investissement 3.d « *Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et s'engager dans les processus d'innovation* », la Région veut améliorer la compétitivité des PME du territoire en augmentant la taille des entreprises. En effet, elle souhaite soutenir des actions d'accompagnement des PME pour développer leur compétitivité et soutenir également les investissements productifs de ces dernières.

Cet axe est extrêmement dynamique, les cibles 2018 du **cadre de performance** sont aujourd'hui atteintes à plus de 1000 % en ce qui concerne l'indicateur de réalisation et de 290 % pour l'indicateur financier.

La prise en compte de projets d'actions collectives, non prioritaires lors de l'élaboration du PO, explique le taux de l'indicateur de réalisation. Au 31/12/2018, 17 opérations sont soldées, elles concernent 341 entreprises avec notamment 1 opération collective permettant de soutenir 326 entreprises.

Atteinte des objectifs de l'axe :

Cet axe est composé du seul OS.3.d « Augmenter la taille des entreprises », il compte au 31/12/2018, **55 opérations** sont programmées sur cet axe. La **programmation** représente 142 % du montant de la maquette en coût total et 66% du montant FEDER pour 55 dossiers programmés.

Parmi ces dossiers, 3 concernent le développement des instruments financiers à destination des PME : un fonds de co-investissement et deux fonds de prêts d'honneur l'un dédiés au développement d'entreprises et l'autre à la création/reprise d'entreprise. Ces opérations pourraient potentiellement permettre de soutenir 1027 entreprises comptabilisées en CO03 « *nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions* » et 1013 en CO04 « *nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier* ».

Les autres types d'action de cet OS ont trait à des investissements (33 opérations), des chèques de transformation numérique (8 opérations) et des actions collectives (11 opérations).

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 3.d pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés la plupart des cibles de réalisation seraient atteintes sous réserve de la vérification des doubles comptes notamment en raison de la prise en compte d'actions collectives au sein de cet objectif.

Une partie de ces dossiers contribue à la **stratégie de spécialisation intelligente**, notamment aux actions transversales « développement de la culture de l'innovation dans les entreprises en facilitant le transfert de technologie, la mise en réseau des acteurs et l'incubation des projets innovants, innovation sociale, TIC » avec 12 dossiers, le DAS 1 « santé, environnement et qualité alimentaire » 1 dossier et le DAS 4 « bâtiment durable, énergie » 2 dossiers,

Quelques exemples d'opérations programmées :

- Dossier Bellinnov : ligne d'ensachage et de palettisation robotisée. Cette société investit dans un « Picking robotisé et automatisé » qui se chargera à l'aide de 2 robots de confectionner les palettes de sacs de 25 kg conformes à la commande des clients. Ainsi, le passage d'une palette « mère » mono-produit à une palette « fille » multi-produits et prête à être expédiée se fera sans aucun port de charge, dans une cadence supérieure aux capacités humaines et sans engendrer de blessures. Ce « Picking Robotisé » répond à l'accroissement d'activité, tout en limitant les troubles musculo-squelettiques liés au port de charges lourdes pour le personnel. Autres investissements prévus : ligne d'ensachage et fournil de démonstration.
- SAS Bossard et Compagnie : chèque de transformation numérique. L'objectif du projet est de pouvoir s'appuyer sur le numérique afin de faire évoluer l'entreprise, être en phase avec les nouveaux usages - notamment numériques - des clients et des fournisseurs, dans le but notamment de monter en compétences et à terme de créer de nouveaux emplois.

En ce qui concerne l'exécution financière, au 31 décembre 2018, 30 dossiers (dont 17 dossiers soldés) ont fait l'objet d'un paiement pour un coût total déclaré de 19 936 831,40 € soit 290 % de la cible 2018 et 44 % de l'objectif 2023.

Axe prioritaire

Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale

Atteinte des objectifs de l'axe :

L'objectif de cet axe est de promouvoir l'excellence environnementale. Composé de 4 Priorités

d'investissement (PI 4a, 4b, 4c et 4e), il compte au 31/12/2018, **9 opérations terminées** sur les 80 opérations programmées. Ces 9 opérations permettent d'augmenter de 6,98 MW les capacités de production d'énergies renouvelables.

Ce résultat permet d'atteindre l'une des cibles 2018 du **cadre de performance**. En ce qui concerne les opérations de rénovations énergétiques des logements, pour tenir compte de la complexité de la constitution des dossiers de paiement, les réalisations ont été prises en compte sur production des déclarations d'achèvement de fins de travaux. 471 logements ont ainsi pu être comptabilisés correspondant à 87,87 % de la cible 2018.

Pour ce qui est de l'exécution financière, 21 dossiers ont fait l'objet d'un paiement en 2018 pour un coût total certifié de 23 650 408,24 € soit 116 % de la cible 2018.

La programmation sur cet axe représente 28,1 % du montant de la maquette en coût total et 34,9% du montant FEDER pour 80 dossiers programmés.

Situation sur les objectifs spécifiques :

L'objectif spécifique 4a « Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables ».

Cet OS représente 43% du montant de la maquette de l'axe, la bonne programmation sur cet OS (69.8% et 39,5 % FEDER) pour 21 dossiers programmés et surtout sa bonne réalisation 17 011 957 € de dépenses déclarées influent fortement sur les résultats de l'axe.

En termes de type d'actions soutenues, les dossiers programmés concernent des investissements : solaires ou photovoltaïques (8), bois (3), méthanisation (7), réseau de chaleur (2 dont 1 dans le cadre de l'ITI de Grand Poitiers) et hydraulique (1). avec un projet d'une microcentrale hydroélectrique. Ce dernier projet permettrait d'exploiter l'énergie de la conduite d'eau provenant du barrage de la touche Poupard, il consiste à récupérer l'énergie actuellement perdue dans un dissipateur (brise charge) afin de la transformer en électricité et la valoriser.

Quelques exemples d'opérations programmées :

- Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (GA) : Intégration d'une chaufferie Biomasse. Le bâtiment de la Société de Transport de GrandAngoulême (STGA) a fait l'objet de travaux de rénovation énergétique. Le projet consiste dans le remplacement des chaudières existantes par une chaufferie biomasse.

Cette solution permet d'éviter la création de silo enterré sur la parcelle (nappe phréatique à environ 1m). De plus, le coût de fonctionnement est maîtrisé : - Remplacement des chaudières existantes (vétustes) et couverture de 93% des besoins en chauffage et en ECS grâce à la biomasse.- Utilisation d'une énergie renouvelable pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (production estimée à 535 MWh par an) - Réduction des émissions de CO2 (2 593 teq CO2 sur 20 ans, soit un gain de 86% par rapport à une solution chaufferie gaz) - Soutien de la filière d'approvisionnement biomasse locale (emplois non délocalisables) - Réduction des coûts de fonctionnement (dans une perspective d'augmentation constante de l'énergie fossile)

- Seolis Récupération d'énergie sur une conduite d'eau brute destinée à la consommation humaine: hydro'nov avec un projet d'une microcentrale hydroélectrique Le projet consiste à récupérer l'énergie actuellement perdue dans un dissipateur (brise charge) afin de la transformer en électricité et la valoriser. La production d'eau étant prioritaire sur la production d'électricité, un "by-pass" assurera la fonction de brise charge lorsque la turbine sera arrêtée. Ce projet sera la plus grosse installation en France à utiliser ce type de technologie. Ce projet de récupération d'énergie rentre dans le cadre de la transition énergétique amorcée depuis 2 ans. Les résultats attendus sont les suivants: - produire de l'électricité localement avec des équipements fiables - garantir la continuité de la production d'eau potable - ne pas altérer, ni modifier, ni prélever l'eau brute destinée à la consommation humaine.

Au 31 décembre 2018, 4 dossiers sont soldés et alimentent l'indicateur de réalisation de l'OS.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 4a pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés la cible de réalisation serait atteinte sur l'indicateur relatif à l'augmentation des capacités d'énergie renouvelable mais seulement sur la moitié de l'objectif sur la réduction des gaz à effet de serre.

L'objectif spécifique 4b « Augmenter l'efficacité énergétique des entreprises ».

Cet OS ne représente que 6% du montant de la maquette de l'axe et depuis le début de la programmation cette mesure connaît des difficultés de mise en œuvre. Malgré un appel à projet, seules 3 opérations ont pu être programmées pour un montant de 789 755 € représentant 9,5 % de la maquette.

Au 31 décembre 2018, 1 dossier a été soldé.

L'objectif spécifique 4c « Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement ».

Cet OS représente 27% du montant de la maquette de l'axe, 40 dossiers ont été programmés (62,7 % de la maquette et 32 % FEDER). Ces dossiers concernent principalement deux types d'actions : la rénovation énergétique de logement avec 13 dossiers déposés et la réhabilitation énergétique de bâtiments publics (26 dossiers). Il est à noter une opération d'animation régionale en matière de travaux d'économie d'énergie des habitations privées portée par l'Agence régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie (ARTEE).

Parmi les opérations de réhabilitation de bâtiments publics on peut citer notamment des opérations de réhabilitation de :

- groupe scolaire (Poitiers) ou école (La Villedieu du Clain),
- salle des fêtes (Surgères, Montendre, Dolus d'Oléron, Saint-Martin-de-Sanzay).

Les opérations de rénovation énergétique des logements sont portées par des bailleurs sociaux. Ces opérations portent sur un nombre de logements allant de 24 (Thouars) à 136 (Royan).

Au 31 décembre 2018, 3 dossiers sont soldés dont 2 relatifs au logement.

La cible 2018 relative à l'indicateur concernant la rénovation énergétique des logements a pu être atteinte en prenant en compte les attestations de fin de travaux.

L'objectif spécifique 4e « Augmenter l'utilisation des services de mobilité propre ».

Cet OS représente 23% du montant de la maquette de l'axe, 16 dossiers ont été programmés (43,6 % de la maquette et 37 % FEDER).

Ces dossiers concernent **différents types d'actions** : l'aménagement de pôles multimodaux (5 dossiers), l'installation de bornes de recharge (2 dossiers), l'installation d'abri vélo TER (2), la mise en place de système de billettique (5), amélioration du réseau (1) ou expérimentation bus hybride (1). En ce qui concerne les valeurs cibles 2023, le prévisionnel permet d'atteindre la cible sur les pôles d'échanges multimodaux.

Au 31 décembre 2018, 1 dossier a été soldé.

Sur cet axe, l'AG effectue un travail de relance auprès des bénéficiaires afin de s'assurer de la réalisation des opérations et des remontées de demandes de paiement. Ceci permettra notamment de pouvoir justifier de dépenses lors des appels de fond et, le cas échéant, d'effectuer des reprogrammations ou des déprogrammations.

Axe prioritaire

Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels

Cet axe est composé de la seule priorité d'investissement 6.d « *Protection et restauration e la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes* ».

Les cibles 2018 du **cadre de performance** sont aujourd'hui atteintes tant en ce qui concerne l'indicateur de réalisation (107%) que pour l'indicateur financier (206%).

Atteinte des objectifs de l'axe :

Un seul OS, l'OS 6d, dans cet axe « *Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques* » qui compte au 31/12/2018 **10 opérations soldées** sur les 74 opérations programmées. En tenant compte des opérations terminées en 2018, ce sont 15 sites qui ont été soutenus et 13,38 hectares qui ont bénéficié d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation.

La **programmation** sur cet axe représente 102 % du montant de la maquette en coût total et 69,6 % du montant FEDER pour 77 dossiers programmés.

Les opérations soutenues relèvent de **différents types d'actions** : la lutte contre les espèces envahissantes (11 dossiers) dont 6 dossiers contre la prolifération de la jussie et 2 contre les ragondins, l'acquisition de différents sites pour la préservation de milieux naturels (6), restauration des milieux naturels (17 dossiers), les études, inventaires et autres actions de connaissances (18 dossiers), les actions pour la préservation d'espèces (8), diverses actions de sensibilisation et d'actions en faveur de la biodiversité (14).

Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) porte 23 des 74 dossiers programmés sur cet axe, principalement des acquisitions et des travaux de gestion et de restauration écologique.

Quelques exemples d'opérations programmées :

- Département des Deux-Sèvres : Renforcement des populations d'Outardes canepetières migratrices dans le centre ouest de la France : fonctionnement du centre d'élevage 2016. Dans le cadre du second plan national d'actions Outardes canepetières, l'objectif de renforcement des populations par des lâchers d'oiseaux élevés en captivité a été réaffirmé, tant que le risque d'extinction n'a pas été écarté. L'action vise à maintenir, en captivité, un stock d'outardes reproductrices afin de produire de jeunes outardes capables de survivre dans le milieu naturel.
- Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) : Maîtrise de la prolifération de la jussie dans le Marais Poitevin. Les opérations présentées visent à la maîtrise de la prolifération de la jussie et de sa colonisation au sein de la zone humide, afin d'assurer le maintien de la biodiversité, la restauration des milieux naturels, le bon fonctionnement des réseaux hydrauliques, la prévention et la réduction des processus d'envasement. Traitement par arrachage manuel réalisé en régie par l'IIBSN, interventions de contrôle des proliférations sur 730 km linéaires de berges.

Pour tenir compte de la forte programmation sur cet axe, l'AG a suspendu le dépôt des dossiers à partir du 1er octobre 2018. Lors du Comité de suivi de novembre 2018, l'AG a pris de nouvelles dispositions spécifiques pour assurer une continuité permettant une programmation des dossiers au regard des disponibilités financières de la maquette et des enjeux environnementaux du territoire. Ainsi, il a été proposé d'ajuster les critères de sélection relatifs à l'objectif spécifique 6.d. Ces nouveaux critères s'appliquent aux futurs dossiers programmés à compter de ce comité de suivi.

Au 31 décembre 2018, 14 dossiers (dont 10 dossiers soldés) ont fait l'objet d'un paiement pour un coût total déclaré de 5 207 377,37 €, soit 31,2% de la maquette.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 6d pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés les cibles de réalisation seraient atteintes, sous réserves des vérifications pour éviter les doubles comptes.

Sur cet axe, l'AG effectue un travail de relance auprès des bénéficiaires afin de s'assurer de la réalisation des opérations et des remontées de demandes de paiement. Ceci permettra notamment de pouvoir justifier de dépenses lors des appels de fonds et, le cas échéant, d'effectuer des reprogrammations ou des déprogrammations.

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
-----------------	---

La Région dans le cadre du PO FEDER-FSE Poitou-Charentes 2014-2020 a souhaité soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises à travers la priorité d'investissement 8.iii : L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes et un seul objectif spécifique qui est d'augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés.

- Pour la période 2014/2020, la Région a souhaité mobiliser 4 000 000 € de FSE sur l'objectif spécifique 8.iii « Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés ». L'axe 6 est

composé uniquement de cet objectif spécifique.

- Au 31/12/2018, 40 opérations ont été programmées pour un montant UE de 3 256 133 € (soit 81,4% de la maquette) et un coût total de 7 326 767 € (109,9% de la maquette), 18 opérations sont aujourd'hui soldées.

Cadre de performance :

Le cadre de performance pour 2018 est atteint : le nombre de créateurs/repreneurs accompagnés s'élève à 7 282 en comptabilisant les données de 21 dossiers. Potentiellement, en tenant compte des dossiers programmés, le nombre pourrait s'élever à 13 496.

En ce qui concerne l'indicateur financier, il est lui aussi atteint avec un montant certifié des dépenses de 2 823 882,27 € soit 279,31% de la cible 2018 et représente plus de 42 % de la cible 2023.

Progression dans l'atteinte des objectifs de l'axe :

- Mise en œuvre de la mesure :

La Région au regard de la maquette UE disponible, de l'objectif de cadre de performance et des demandes d'aides, a souhaité à partir de 2016, procéder sous la modalité de l'appel à projet.

En 2016, l'appel à projets avait pour objectif de :

- Recentrer le type d'actions éligibles uniquement aux initiatives favorisant la mise en place d'un accompagnement individuel et collectif,
- Recentrer la typologie des bénéficiaires éligibles,
- Définir un montant et un taux d'intervention maximum FSE,
- Sélectionner les projets répondant le mieux à l'objectif spécifique 8.iii.

Chaque dossier déposé a fait l'objet d'une notation au regard de critères de sélection définis avec une note minimale de 15 à atteindre. Les 12 opérations sélectionnées permettaient d'accompagner en prévisionnel 3 804 créateurs ou repreneurs.

La Région a souhaité proposer un nouvel appel à projets, pour la période 2017-2018 en modifiant notamment :

- La période de réalisation afin de permettre une durée de 24 mois,
- La typologie des bénéficiaires,
- Les critères de sélection,
- Le montant minimum et maximum FSE.

Chaque dossier déposé a fait l'objet d'une notation au regard de critères de sélection définis avec une note minimale de 15 à atteindre

10 dossiers de demande FSE ont été déposés, 9 ont été programmés en 2018 dont :

- Les Chambres des métiers et de l'artisanat des 4 départements
- L'association pour le droit à l'initiative Economique
- La couveuse d'entreprises de la Charente-Maritime
- Les deux Chambres de Commerce et d'Industrie de la Rochelle et des Deux-Sèvres
- L'association de formation et d'information des Paysans Ruraux

pour un montant UE de 967 192,35 € et un coût total de 2 281 240 € permettant potentiellement d'accompagner 6742 participants.

L'appel à projets visait uniquement à soutenir les actions d'accompagnement individuel et/ou collectif dont :

- les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projet qui apportent un soutien individualisé et/ou collectif et adapté aux créateurs/repreneurs durant les phases d'émergence, de maturation, et de transmission-reprise de démarrage du projet (analyse de la viabilité du projet, étude de faisabilité, montage financier et juridique, conseils sur l'accès aux financements, atelier collectif...) et notamment basés sur des pédagogies innovantes,

- les actions visant le suivi post-crétion/transmission des créateurs/repreneurs d'entreprises dans les premières années : consolider la stratégie de l'entreprise, développement commercial, gestion des

ressources humaines (en s'appuyant notamment sur les groupements d'employeurs pour disposer de compétences en emploi partagé), diversification des ressources et partenariats.

En 2019, la Région a souhaité lancer un nouvel appel à projet uniquement pour la période 2019. De nouveaux critères ont été définis notamment sur le taux d'affectation du personnel accompagnant le public. Les dossiers sont en cours d'instruction.

Au regard des prochaines programmations, ainsi que des besoins sur le territoire Poitou-Charentes, il pourrait être proposé une modification de la maquette du PO avec un transfert de crédits de l'axe 7 vers l'axe 6 afin de soutenir jusqu'à la fin du programme les porteurs de projets en matière de création d'activités.

Dans le cadre de la création d'activité, la Région a souhaité augmenter la part des femmes dans l'accompagnement vers la création/reprise d'entreprises. Elle a proposé en Comité de suivi du 13 février 2015 des critères de sélection spécifiques à l'axe 6 dont notamment :

- « les projets présentés devront comporter au minimum une action spécifique visant à répondre à l'augmentation de la part des femmes dans l'accompagnement vers la création/reprise ou viser majoritairement un public féminin ».

Par conséquent, pour chaque opération soutenue par le FSE, le porteur doit présenter soit une action spécifique destinée aux femmes ou un projet global à destination d'au moins 50 % de femmes.

Au regard des opérations soldées au 31 décembre 2018, uniquement 11 opérations étaient concernés pas le critère de sélection.

Plusieurs actions ont été développées telles que :

- Une attention a été portée à la présence de photo de femmes sur les flyers et les affiches afin que les femmes puissent s'identifier et franchir le pas vers la création,
- La prescription de dispositifs spécifiques à l'entrepreneuriat des femmes.
- Un principe de bonification financière pour les projets portés par des femmes pour inciter à l'entrepreneuriat au féminin,

- Le Trophée des femmes de l'Artisanat pour valoriser leur parcours et susciter des vocations.
- La mise en place de rendez-vous à domicile ou dans l'entreprise pour faciliter la gestion du temps. Il peut être proposé également un stage de préparation à l'installation à distance lorsque les contraintes de temps sont trop importantes. L'organisation d'un petit déjeuner /rencontre entre des femmes en cours de création d'entreprise et l'association Trajectoire d'Entreprise au Féminin (TEF), qui œuvre à la promotion de l'entrepreneuriat au féminin et aide les jeunes créatrices à développer leur réseau.

La cible 2023 est déjà atteinte au 31 décembre 2018.

Axe prioritaire

Axe 7 - Développer le capital humain

La Région a souhaité au titre de la priorité d'investissement 10.iii : « une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises » développer un axe 7 intitulé « Développer le capital humain » composé de deux objectifs spécifiques.

Au 31/12/2018, 293 opérations ont été programmées pour un montant UE de 40 476 425 € (soit 102,7% de la maquette) et un coût total de 68 299 536 € (104% de la maquette), 51 opérations sont aujourd'hui soldées.

Le cadre de performance pour 2018 est atteint pour l'indicateur de réalisation : le nombre de chômeurs y compris de longue durée concerné s'élève à 7 535 en comptabilisant les données de 78 dossiers. Potentiellement, en tenant compte des dossiers programmés, le nombre pourrait s'élever à 26 000. Ce dernier chiffre est à prendre avec prudence, car les différences peuvent être très importantes entre les programmations et les réalisations.

L'indicateur financier est également atteint, au 31/12/2018 le montant des dépenses déclarées s'élevait à 12 648 419 € et représentait 127% de la cible 2018.

L'objectif spécifique 10.3.1 « Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des

groupes cibles à travers la participation à des parcours et à des actions de formation qualifiante » représente plus de 85 % des dossiers programmés sur cet axe avec 252 dossiers programmés pour un coût total de 34 953 854 € et 20 469 016 € de FSE.

La Région souhaite soutenir la formation et la qualification, l'apprentissage et notamment l'alternance, le développement du service public régional et l'amélioration de l'efficacité de l'appareil régional de formation et d'orientation.

Au 31 décembre 2018, 252 opérations ont été programmées dont 19 sur la période 2018-2019 .

Les actions soutenues concernaient :

- Des formations professionnalisantes, qualifiantes ou certifiantes dans des domaines divers tels que : le tourisme, hôtellerie, les métiers du sanitaire et social, les logiciels professionnels standards, menuiserie/aluminium, Validation des Acquis et de l'Expérience, la professionnalisation des acteurs de la formation, du conseil et de l'orientation, l'agroéquipement, la soudure. Les bénéficiaires pourront valider soit un titre professionnel, un brevet professionnel, un certificat professionnel ou auront acquis les compétences et maîtrisé outils indispensables à leur insertion professionnelle.
- Des actions de formations à destination des personnes sous-main de justice pour un coût total de 254 981 € pour un montant UE de 152 988 €.
- Des actions spécifiques visant à développer l'apprentissage. La Région a lancé trois appels à projets afin de favoriser la signature de contrats d'apprentissage par des primo-employeurs sur la période 2015-2020. 36 opérations ont été programmées dans le cadre de ces appels à projets pour un coût total de 6 611 718.50 € dont 3 721 450.72 € de FSE .
- Des actions visant la mise en place du service Public Régional de l'Orientation. 10 opérations ont été déposées dans le cadre d'un appel à Manifestation d'intérêts pour un coût total de 317 593.92 € dont 188 137.87 €.
- Des actions ciblées sur des thématiques différentes telles que : la formation des jeunes de l'Ecole de la Deuxième Chance, l'accompagnement des femmes à travers les Centres d'Information des droits des Femmes et des Familles sur les départements de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne, la professionnalisation à destination des informateurs, conseillers en charge de l'information des publics dans le domaine de l'orientation, de l'emploi et de l'accès à la formation professionnelle.

Au 31/12/2018, 52 bilans ont été déposés au titre de cet objectif spécifique pour un montant de dépenses de 6 327 378 € dont :

- 13 relatifs aux développeurs de l'apprentissage,
- 11 opérations plus ciblées sur l'orientation.

Eu égard aux déroulés de ces opérations, elles n'alimentent pas les indicateurs de réalisation et de résultat

sur les participants.

Les 28 bilans alimentant les indicateurs font notamment ressortir que sur les 3 636 participants pris en compte 46 % sont des femmes, 27 % sont des chômeurs (notamment en raison d'une opération conséquente sur des jeunes en situation d'apprentissage) et seulement 0,01 % sont classés CITE 0.

41 dossiers ont été programmés sur **l'objectif spécifique 10.3.2** « *Augmenter le taux d'emploi de la population en situation préoccupante face à l'écrit* » pour un coût total de 33 345 682 € et 20 007 409 de FSE.

Aucune action dans le cadre de l'objectif spécifique 10.3.2 n'a fait l'objet d'une programmation en 2018. Toutes les opérations programmées sont des marchés en maîtrise d'ouvrage Région. Elles concernent trois types de marché :

- **Compétences clés** : La Région a souhaité proposer sur le territoire une action qui permette de lutter contre l'illettrisme et de développer des compétences clés dans les domaines suivants : compréhension et expression écrites, mathématiques,...
- **Clefs des savoirs citoyens** : Dans le cadre du Plan Régional de Formation, la Région a donc souhaité proposer un parcours de formation "clefs des savoirs citoyens" qui doit permettre outre l'acquisition des savoirs de base, de maîtriser notamment les outils informatiques, une ou plusieurs langues étrangères afin de favoriser l'accès à la formation professionnelle et l'insertion professionnelle majoritairement des demandeurs d'emploi.
- **Français Langue Etrangère** : La Région a souhaité proposer une action de formation sur le territoire régional dans le but de permettre à toutes les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle d'acquérir les connaissances en français permettant leur insertion sociale et professionnelle.

26 bilans ont été déposés au titre de cet objectif spécifique pour un montant de dépenses de 6 321 040.76 € dont :

- 8 bilans finaux relatifs aux marchés « Compétences clé » pour un montant total de dépenses de 495 832.22 €

18 bilans intermédiaires relatifs aux marchés « Clefs des savoirs citoyens ».

Ces bilans font notamment ressortir que sur les 6 537 participants pris en compte (6 533 chômeurs et 4

inactifs) 70 % sont des femmes et 10 % sont classées en CITE 0, soit 647 dont 72% sont des femmes (471).

10 opérations ont été identifiées valorisant le thème secondaire de l'Egalité entre les hommes et les femmes dont :

- 1 opération portée par l'Ecole de la Deuxième Chance,
- 9 opérations portées par le CIDFF des départements de la Charente, Charente-Maritime et de la Vienne. Les projets consistaient à accompagner vers l'emploi dans une démarche d'égalité entre les hommes et les femmes, à assurer un accueil de proximité et une information fiable, actualisée et personnalisée dans le champ de l'emploi et la formation et à conseiller et accompagner les femmes dans la construction et la mise en œuvre de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Depuis le début du programme, au regard des opérations ayant fait l'objet d'un contrôle de service fait, 10 242 participants ont pu bénéficier d'une action FSE même si seulement 10 173 ont pu être intégrés avec des informations complètes dont :

- 62 % de femmes,
- 74 % de demandeurs d'emploi y compris les chômeurs de longue durée,
- 26 % de personnes de moins de 25 ans.

Axe prioritaire

Axe 8 - Assistance technique FEDER

Cet axe est doté de 7,8M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 13M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 60%.

Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) :

- 8.1 Mettre en œuvre un système efficace de gestion et de pilotage et de contrôle du FEDER
- 8.2 Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier

Au 31/12/2018 : 6 projets sélectionnés sur l'axe 8, d'un coût total de 2,07 M€, soit 16 % en coût total de la maquette.

Cela correspond à un taux moyen UE de 60% avec 1.24 M€ de FEDER soit 16 % de la maquette UE qui est programmée.

Deux projets ont fait l'objet de paiements, il s'agit de celui concernant les dépenses de rémunération pour le pilotage et la gestion du FEDER et celui pour la location des locaux. Ces opérations ont été certifiées pour un montant de dépenses à hauteur de 1,32 M€.

Les autres projets sélectionnés concernent :

- le suivi et l'évaluation ex-ante,
- la clôture des fonds européens 2007-2013,
- la rémunération du personnel mis à disposition.
- la mise en œuvre de la stratégie régionale de communication interfonds.

En 2019 des dossiers relevant de la mise en œuvre du programme seront programmés : rémunération des agents, prestation d'externalisation de la vérification de service fait, location des locaux.

L'action relative au personnel porte sur 14 ETP.

En termes de réalisation, on dénombre :

- 5 comités de suivi en présentiel et 17 consultations écrites,
- 6 Comités d'animation,
- 25 comités de sélection (Instance de consultation partenariale).

Le portail des aides

Afin d'alléger la charge des bénéficiaires, la mise en œuvre du programme s'appuie sur une dématérialisation des procédures avec le choix d'un outil dédié (Aquit'aide devenu mes démarches en Nouvelle Aquitaine MDNA) interfacé avec les logiciels de gestion des aides. Cette démarche a été étendue au PO Poitou-Charentes et est actualisé par étape pour optimiser la gestion du dossier par le bénéficiaire et le service instructeur. Le premier appel de Fonds a été réalisé en mai 2017. Fin 2018 5 appels de fonds ont été réalisés.

Le descriptif de gestion et de contrôle

Le descriptif de gestion et de contrôle du PO Poitou-Charentes est adapté pour tenir compte de la fusion des 3 régions. Dans le prolongement de cette consolidation, un travail d'harmonisation des procédures et

des dispositifs est organisé (documents types, processus de sélection des opérations, modalités d'instruction, dispositif de contrôle interne...) qui va aboutir en 2019 à une homogénéisation des contenus des DGSC pour les 3 PO FEDER/FSE à l'échelle Nouvelle Aquitaine.

Suite à la fusion, les organigrammes du Conseil régional et du pôle Europe international ont été actualisés. Désormais ce pôle a compétence pour intervenir au niveau du pilotage de l'ensemble des programmes européens intervenant en Nouvelle Aquitaine. Le suivi des programmes FEDER/FSE, réalisé par chacun des services territorialisés (Bordeaux, Poitiers, Limoges) jusqu'à fin 2018 sera suivi à partir de 2019 par 2 services transversaux « Nouvelle-Aquitaine »: « Appui à la mise en œuvre des fonds européens » et « Valorisation et animation des Fonds européens » suite à une réorganisation. Ce sont toujours les mêmes agents avec les mêmes missions.

Par ailleurs, il est mis en place une organisation spécifique de nature à garantir une séparation adéquate des fonctions. Cette séparation fonctionnelle pour les demandes d'assistance technique, comme pour les autres opérations mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage par la Région, se matérialise par une séparation du service bénéficiaire qui sollicite les crédits européens et du service instructeur de l'aide européenne pour chaque dossier. Le service bénéficiaire est celui qui est à l'initiative du projet et qui en assure le pilotage.

Le plan de formation

Dans le cadre de la fusion des Régions, un recensement des besoins sur les trois sites a permis d'élaborer un plan de formation Europe interfonds à l'échelle de Nouvelle Aquitaine à partir de 2016. Il cible un public potentiel de 1035 personnes dont 708 agents de la région et 317 partenaires.

Il a bénéficié depuis 2014 à près de 2416 participants, au cours de 196 journées de formation réparties sur 15 modules et 176 sessions de formation. Le champ des thématiques couvert par ces modules concernent, les politiques européennes et leur impact en région, la présentation des programmes européens intervenant en Nouvelle Aquitaine, les missions de l'instructeur, les fondamentaux et approfondissement des aides d'Etat et leur mise en pratique, le respect des règles de la commande publique, l'environnement du contrôle interne, les principes horizontaux, l'analyse comptable, le contrôle d'opération, la TVA, l'analyse financière des structures privées, et le portail dématérialisé et l'animation des territoires.

Communication évaluation

Les travaux sur la communication et l'évaluation font également l'objet d'une mutualisation dans le cadre d'une stratégie de communication commune et une feuille de route convergente pour les évaluations à l'échelle Nouvelle Aquitaine (cf parties concernées).

Axe prioritaire

Axe 9 - Assistance technique FSE

Cet axe est doté de 1.57M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 2.62 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 60%.

Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) :

- 9.1 Mettre en œuvre un système efficace de gestion et de pilotage et de contrôle du FSE
- 9.2 Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier

Au 31/12/2018 : deux projets sélectionnés, pour un coût total de 817 985 €, soit 31% en coût total de la maquette.

Cela correspond à un taux moyen UE de 60% avec 490 791€ de FSE soit 31 % de la maquette UE qui est programmée.

Un projet a fait l'objet d'un paiement, il s'agit de celui concernant le pilotage et la gestion du FSE. Cette opération a été soldée pour un montant de dépenses certifiées à hauteur de 700 526.82€

Le deuxième projet concerne l'évaluation des dispositifs de formation sur le devenir des stagiaires et des apprentis.

En 2019 des dossiers relevant de la mise en œuvre du programme seront programmés : rémunération des agents et prestation d'externalisation de la vérification de service fait.

L'action relative au personnel porte sur 8 ETP.

Les points suivants sont identiques à ceux présentés sur l'axe 8 « Assistance technique FEDER ».

En termes de réalisation, on dénombre :

- 5 comités de suivi en présentiel et 17 consultations écrites,
- 6 Comités d'animation,
- 25 comités de sélection (Instance de consultation partenariale).

Le portail des aides

Afin d'alléger la charge des bénéficiaires, la mise en œuvre du programme s'appuie sur une

dématérialisation des procédures avec le choix d'un outil dédié (Aquit'aide devenu mes démarches en Nouvelle Aquitaine MDNA) interfacé avec les logiciels de gestion des aides. Cette démarche a été étendue au PO Poitou-Charentes et est actualisé par étape pour optimiser la gestion du dossier par le bénéficiaire et le service instructeur. Le premier appel de Fonds a été réalisé en mai 2017. Fin 2018 5 appels de fonds ont été réalisés.

Le descriptif de gestion et de contrôle

Le descriptif de gestion et de contrôle du PO Poitou-Charentes est adapté pour tenir compte de la fusion des 3 régions. Dans le prolongement de cette consolidation, un travail d'harmonisation des procédures et des dispositifs est organisé (documents types, processus de sélection des opérations, modalités d'instruction, dispositif de contrôle interne...) qui va aboutir en 2019 à une homogénéisation des contenus des DGSC pour les 3 PO FEDER/FSE à l'échelle Nouvelle Aquitaine.

Suite à la fusion, les organigrammes du Conseil régional et du pôle Europe International ont été actualisés. Désormais ce pôle a compétence pour intervenir au niveau du pilotage de l'ensemble des programmes européens intervenant en Nouvelle Aquitaine. Le suivi des programmes FEDER/FSE, réalisé par chacun des services territorialisés (Bordeaux, Poitiers, Limoges) jusqu'à fin 2018 sera suivi à partir de 2019 par 2 services transversaux « Nouvelle-Aquitaine »: « Appui à la mise en œuvre des fonds européens » et « Valorisation et animation des Fonds européens » suite à une réorganisation. Ce sont toujours les mêmes agents avec les mêmes missions.

Par ailleurs, il est mis en place une organisation spécifique de nature à garantir une séparation adéquate des fonctions. Cette séparation fonctionnelle pour les demandes d'assistance technique, comme pour les autres opérations mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage par la Région, se matérialise par une séparation du service bénéficiaire qui sollicite les crédits européens et du service instructeur de l'aide européenne pour chaque dossier. Le service bénéficiaire est celui qui est à l'initiative du projet et qui en assure le pilotage.

Le plan de formation

Dans le cadre de la fusion des Régions, un recensement des besoins sur les trois sites a permis d'élaborer un plan de formation Europe interfonds à l'échelle de Nouvelle Aquitaine à partir de 2016. Il cible un public potentiel de 1035 personnes dont 708 agents de la région et 317 partenaires.

Il a bénéficié depuis 2014 à près de 2416 participants, au cours de 196 journées de formation réparties sur 15 modules et 176 sessions de formation. Le champ des thématiques couvert par ces modules concernent, les politiques européennes et leur impact en région, la présentation des programmes européens intervenant en Nouvelle Aquitaine, les missions de l'instructeur, les fondamentaux et approfondissement des aides d'Etat et leur mise en pratique, le respect des règles de la commande publique, l'environnement du contrôle interne, les principes horizontaux, l'analyse comptable, le contrôle d'opération, la TVA, l'analyse financière des structures privées, et le portail dématérialisé et l'animation des territoires.

Communication évaluation

Les travaux sur la communication et l'évaluation font également l'objet d'une mutualisation dans le cadre d'une stratégie de communication commune et une feuille de route convergente pour les évaluations à l'échelle nouvelle Aquitaine (cf parties concernées).

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

De manière globale, la Région s'engage dans une politique transversale d'égalité et de lutte contre les discriminations dans plusieurs de ses domaines de compétences, avec des rendez-vous réguliers permettant de remettre cette politique sur le devant de la scène et de rendre compte des progrès effectués avec notamment le mois de l'égalité.

Elle fait partie des 15 premières collectivités (sur 267 au niveau national au 30/09/2017) qui sont signataires de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Depuis le 8 mars 2017, la Région s'est engagée à définir un plan d'actions « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine ». Elle entend également aborder la lutte contre les discriminations en mettant l'accent sur 4 types de discriminations en particulier : le genre, le handicap, l'origine et l'orientation sexuelle.

En tant qu'autorité de gestion, la Région cherche à sensibiliser les porteurs de projet à la prise en compte des principes horizontaux au sein de leur structure et au sein de leur projet financés par l'Union européenne.

Dans le cadre du PO FEDER-FSE Poitou-Charentes ces points sont naturellement intégrés et figurent dans les critères communs de sélection pour tous les axes. De plus, des critères spécifiques peuvent ajouter à cette demande, ainsi l'OS 8.iii.1 « Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés » prévoit que les projets présentés doivent comporter au minimum une action spécifique visant à répondre à l'augmentation de la part des femmes dans l'accompagnement vers la création/reprise ou viser majoritairement un public féminin. L'OS 10.iii.1 « Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des groupes cibles à travers la participation à des parcours et à des actions de formation qualifiante » prévoit que les projets doivent prendre en compte la mixité femmes/hommes dans les métiers dans le cadre des actions du service public régional de l'orientation pour les projets de communication et

d'information,

Dans le cadre du FEDER, en se basant sur les 62 dossiers soldés des axes opérationnels si seulement 3 % des dossiers annoncent la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination comme l'objet premier de l'opération, 52 % annoncent prendre en compte ce principe. Celui-ci est d'ailleurs parfois formalisé par la mise en place et l'application de diverses chartes comme pour les établissements d'enseignement (principalement Axe 1) avec la Charte pour l'Egalité entre Femmes et Hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche élaborée et ratifiée le 28 janvier 2013 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère des Droits des Femmes, la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) et la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).

Pour le FSE, outre les éléments cités plus haut, on peut citer les 9 opérations portées par les CIDF des départements de la Charente, Charente-Maritime et de la Vienne. ces projets consistaient à accompagner vers l'emploi dans une démarche d'égalité entre les hommes et les femmes, à assurer un accueil de proximité et une information fiable, actualisée et personnalisée dans le champ de l'emploi et la formation et à conseiller et accompagner les femmes dans la construction et la mise en œuvre de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

I - Engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine :

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, porte obligation aux Régions d'élaborer leur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'architecture globale a une logique d'intégration du développement durable dans l'ensemble des dispositifs de la collectivité régionale, ainsi qu'à son fonctionnement (politiques d'achats durables, gestion des flottes de véhicules, économie de ressources et maîtrise des déplacements par le déploiement d'une politique de dématérialisation, par exemple).

En interne, le réseau de référent-e-s développement Durable, vise à « infuser » l'engagement régional en la matière. En tant qu'autorité de gestion, la Région invite les porteurs à sa positionner et à positionner leur projet en fonction de la problématique du développement durable. Celle-ci figure dans les critères communs de sélection pour tous les axes. De plus, cette exigence est également formalisée dans des critères spécifiques (FEDER OS : 1.b, 4.a, 6.d).

Dans le cadre du FEDER, en se basant sur les **62 dossiers soldés** des axes opérationnels, 70 % annoncent une prise en compte du développement durable et surtout 56 % le présente comme un objet principal de

leur projet. La totalité des opérations soldés des axes 4 « Promouvoir l'excellence environnementale » et 5 « protéger les ressources et le patrimoine naturels » s'inscrivent, sans surprise, dans cette logique de développement durable.

Quelques exemples d'opérations :

- SARL Bernadet dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques des entreprises (OS 4.b axe 4) a réalisé une opération pour améliorer la performance du système de chauffage des locaux. Les actions réalisées ont permis à la SARL de réduire sa facture énergétique de 40%.
- Soutien au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes à travers diverses actions de connaissance, de protection ou de gestion du patrimoine avec notamment l'entretien de 3 sites en Deux-Sèvres (OS 6.d axe 5).

Parmi les autres opérations adhérant à cette logique figurent des opérations ayant notamment des objets de valorisation des déchets, réduction de consommation avec un gain d'efficacité énergétique et une réduction de CO₂, amélioration de l'empreinte écologique, instauration de clauses sociales dans des marchés, ... Parmi les opérations concernées on peut citer, le développement de la fenêtre tri-matière (aluminium, PVC, bois) par la SAS Martin (OS 1.b axe 1), dont la production nécessite une consommation d'énergie plus faible que pour les fenêtres actuelles et qui présenteraient des qualités plus isolantes.

Pour le FSE, la dimension sociale des opérations s'intègre dans cet objectif de développement durable. A titre d'exemple on peut citer l'opération menée par l'ADIE avec la « Mise en œuvre et développement d'une action d'accompagnement et de financement de projets de création de micro-entreprises par des personnes en situation d'exclusion » Cette opération mise en œuvre en 2014 une démarche de développement durable lutte contre la pauvreté par l'insertion économique à travers la création de leur propre emploi par les personnes qui en sont exclues. Ces personnes créent des emplois non délocalisables et contribuent au développement local en Poitou-Charentes.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Axe 1	1 084 197,80	1,94%
Axe 4	41 955 500,49	52,03%
Axe 5	4 089 984,12	40,90%
Total	47 129 682,41	17,59%

Le soutien financier présenté ci-dessus et calculé automatiquement en fonction des catégories d'intervention s'élève à 47 129 682,41 €. 156 opérations sont concernées, 2 sur l'axe 1, 80 sur l'axe 4 et 74 sur l'axe 5.

L'axe 4 « Promouvoir l'excellence environnementale » représente près de 90% de ce montant avec les 80

opérations programmées qui intègrent toutes cette problématique. Ces opérations relèvent des OS 4.a (21 dossiers), 4.b (3 dossiers), 4.c (40 dossiers) et 4.e (16 dossiers).

L'axe 1 « développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie » avec 2 opérations et l'axe 5 « Protéger les ressources et le patrimoine naturels » avec 74 opérations représentent respectivement 2% et plus de 8% de ce soutien financier.

Opérations relevant de domaines d'intervention pour lesquels le coefficient de calcul du soutien au changement climatique est de 100%.

Les opérations de l'OS 4a « Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique » recouvrent 4 domaines d'intervention sur les énergies renouvelables :

010 énergie solaire avec 6 dossiers (coût total : 1 072 194,55 €) dont notamment 3 installations photovoltaïques sur des ombrières de parking.

011 énergie de biomasse, 9 dossiers dont 1 opération de création d'une unité de méthanisation agricole en voie sèche (coût total 12 M€) et une opération portée par la Communauté d'agglomération de Grand Poitiers sur la réalisation d'un réseau de chaleur suite à l'installation d'une chaufferie biomasse (coût total 11 M€).

012 Autres: 5 dossiers et 013 : 1 dossier qui sera corrigé pour être intégré en 010 s'agissant d'une étude pour la création d'un parc solaire ; le coefficient retenu étant le même entre ces deux domaines d'intervention cela n'influe pas sur les données relatives au changement climatique.

3 dossiers sur l'OS 4.b « Augmenter l'efficacité énergétique des entreprises », 2 sur le domaine d'intervention 068 et 1 sur le 070.

L'OS 4.c « Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement » compte 40 opérations qui ressortent des domaines 013 avec 26 opérations identifiées relatives à des opérations sur des bâtiments publics (2 opérations ont fait l'objet d'une correction depuis la transmission du tableau 112, les corrections effectuées seront intégrées dans le tableau qui sera transmis en janvier 2020). Hormis 4 opérations déposées au fil de l'eau, les 22 autres ont été sélectionnées suite à des appels à projets pour la réhabilitation des bâtiments publics. Les 16 opérations du domaine 014 concernent la rénovation des logements existants avec notamment 15 opérations de rénovation de logements sociaux.

Les OS 1.a et OS 1.b avec 1 opération chacun dans le domaine 65 présentent un soutien financier estimé à

1 084 197,80 €

Opérations relevant de domaines d'intervention pour lesquels le coefficient de calcul du soutien au changement climatique est de 40%.

L'OS 4.e « Augmenter l'utilisation des services de mobilité propres » comprend 12 opérations relevant du domaine 043 avec notamment l'aménagement ou la création de 5 pôles multimodaux et 4 opérations relevant du système de transport intelligent domaine 044.

L'Axe 5 qui comprend le seul OS 6.d «Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques » compte 74 opérations qui relèvent du domaine 085 : 70 opérations et domaine 86 Natura 2000 avec 4 opérations.

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Conformément au PO, l'Autorité de gestion (AG) a pris des mesures pour associer les partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme notamment dans le cadre des instances et des modalités permettant la mise en œuvre de l'intervention

La Région Poitou-Charentes a installé en 2015 un comité de suivi inter-fonds pour les programmes FEDER-FSE, FEADER et FEAMP. Devenue AG en 2016 pour 6 programmes, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un Comité de suivi commun auquel participent des représentants du niveau communautaire, national et régional qui réunit au total près de 250 organismes pour les trois anciennes régions. Le Comité se réunit au minimum 1 fois par an (2 fois en 2015, 1 fois en 2016, 2017 et 2018) et des consultations écrites peuvent être organisées en complément (3 en 2015, 4 en 2016, 6 en 2017 et 4 en 2018).

Pour la sélection des opérations, une instance de sélection (IS) dématérialisée, permettant de consulter les partenaires sur une durée de 10 jours, a été mise en place dès le début de la programmation (7 en 2015 et 9 en 2016). Avec la constitution de la grande Région, la procédure a été généralisée et a été renommée Instance de Consultation Partenariale (ICP). Sa fréquence est bimensuelle pour le PO FEDER-FSE. L'ICP est constituée des principaux partenaires financiers. : les conseils départementaux, les agglomérations (organismes intermédiaires ou pas), les services ou établissements de l'Etat (Préfets de département, Directeurs régionaux des services déconcentrés, l'Autorité de certification, l'ASP, agences de l'eau ou ADEME, BPI, CDC, Banque de France), les organismes consulaires, les organismes intermédiaires du PO nationale FSE, et les GAL.

Afin d'approfondir la concertation menée avec les partenaires dans le cadre du comité de suivi, un comité d'animation inter-fonds a été mis en place (puis a été généralisé à l'échelle de la Région lors de la fusion). Il s'est réuni 1 fois en 2015, 2 fois en 2016 et 1 fois en 2017 et 2018 à Lathus. Il est le lieu d'un débat stratégique sur l'avancement des programmes dans l'ensemble des composantes de leur gestion et permet d'assurer une bonne information et communication, dans le respect des principes de transparence et de

partenariat promu par le code européen de bonne conduite du partenariat. Il est constitué des mêmes membres que l'ICP (des experts extérieurs ou des représentants de la Commission européenne peuvent y participer en fonction des points inscrits à l'ordre du jour) et la Commission y est invitée.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan de communication associe les partenaires notamment au travers d'actions ciblées (comme par exemple les événements du joli mois de l'Europe) ou spécifiques pour la promotion du programme (actions accompagnant les Comités de suivi ou autres instances du programme). Les partenaires sont également associés par l'intermédiaire d'un réseau Europe des chargés de communication et référents des institutions concernées. En 2018, l'AG a également été partenaire de l'AFCCRE et a accueilli une journée d'information dans le cadre de la campagne d'information européenne « EU in my Region ».

Enfin, des réunions techniques sont organisées en fonction des remontées des besoins des partenaires, comme par exemple avec les bailleurs sociaux en 2015, sur la CA Grand Angoulême en 2016 ou pour information de la part de l'AG avec une réunion d'information sur la biodiversité à destination des porteurs de projets en 2018.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Evolution de la démarche d'évaluation.

Le plan d'évaluation du PO FEDER-FSE Poitou-Charentes a été présenté et adopté lors du Comité de suivi du 11 novembre 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale en France, les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont regroupées et forment, depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle région : Nouvelle-Aquitaine. Cette nouvelle entité prend la responsabilité d'autorité de gestion pour l'ensemble des programmes qui relevaient des précédentes régions.

Toutefois, les plans d'évaluation n'ont pas été modifiés suite à la fusion des régions. En effet, les changements apportés ont eu des conséquences directes sur la gestion et la mise en œuvre des fonds européens. L'Autorité de gestion a fait le choix d'attendre l'installation effective de sa nouvelle organisation en privilégiant une convergence des plans d'évaluation notamment sur la gestion et la gouvernance à des amendements successifs.

Au 31 décembre 2018

Suite à la fusion, et afin d'optimiser la démarche d'évaluation des politiques européennes, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire un plan d'Evaluation des programmes européens Nouvelle-Aquitaine (inter sites / inter fonds), tenant compte des spécificités des anciens territoires et des politiques soutenues par chaque programme. En ce sens, elle a rédigé sa feuille de route des évaluations des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine.

Le document propose de regrouper les plans d'évaluation des Fonds Européens et Structurels d'Investissements (FESI) des anciens territoires en un plan convergent pour d'une part, rendre la démarche d'évaluation plus opérationnelle dans le cadre de la fusion et d'autre part, anticiper la préparation des futurs programmes Nouvelle- Aquitaine prochaine génération.

La feuille de route « Evaluation des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine » a pour finalité de contribuer à la mise en œuvre des plans d'évaluations des programmes européens validés lors de précédents comités de suivi. Elle a défini des thèmes évaluatifs qui ont été décliné dans des fiches évaluations :

- Thème compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens
- Thème Compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine
- Thème Développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre de services et des usages
- Thème Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables, prévention des risques

environnementaux, adaptation au changement climatique

- Thème Développement et revitalisation des territoires fragilisés
- Thème Protection du patrimoine culturel, de la biodiversité, des continuités écologiques
- Thème Compétences, qualification, emplois
- Thème Questionnements spécifiques au PDR
- Thème Evaluation stratégique environnementale du programme 2021-2027
- Etudes diverses pour recueillir les indicateurs de résultat

Le calendrier des évaluations a été arrêté. Les premiers travaux évaluatifs débuteront en 2020. L'année 2019 sera donc une phase de préparation des cahiers des charges des évaluations et des consultations.

Enfin en 2018, un travail de cohérence avec les services est mené, afin de veiller à la complémentarité et à la l'articulation des programmes d'évaluations des politiques européennes et régionales.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Afin de présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux.

Une synergie avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée.

Une démarche participative associant les partenaires clés de la Région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

La communication a été essentiellement dirigée vers le grand public et les porteurs de projet.

Entre le 01/01/14 et le 21/12/18, les dépenses de communication mutualisées pour les 3 ex territoires s'élèvent à **1 543 795,58 €uros**. Cela correspond à l'ensemble des actions menées dans le cadre de la stratégie de communication inter fonds déclinée au travers de plans d'actions annuels.

Les objectifs stratégiques sont :

Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes et leur état d'avancement

Les actions de communication, mises en place pour atteindre cet objectif, sont :

- Une mise en ligne régulière sur le site internet et une présence sur les réseaux sociaux ont vocation à informer le grand public et à accompagner les partenaires et les bénéficiaires.

La cartographie permet de visionner en quelques clics les projets par thématiques, par territoires, par année de programmation.

8 699 pages vues/mois 104 391 vues

Pages les plus consultées : Stat 2018

-« *Je suis un bénéficiaire* » permet au bénéficiaire d'accéder au dépôt et au suivi de son dossier / **10 435 vues**

-« *Que soutient l'Europe dans ma région* » présente les différents types d'aides européennes en Nouvelle-Aquitaine / **7 670 vues**

-« *J'ai un projet* » page avec un moteur de recherche permettant d'aiguiller un bénéficiaire potentiel sur un contact / **3 650 vues**

-« *Projets soutenus* » correspond à la cartographie des projets soutenus sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. / **3 155 vues**

Twitter : + 80 abonnés en 2018

Facebook : +432 abonnés en 2018

La diffusion de diverses brochures permet de rendre compte de l'intervention européenne sur le territoire auprès du grand public. Ces documents, illustrés par des projets financés par l'Europe et complétés par des chiffres, sont des sources d'informations pour les journalistes. *Exemples : L'Europe et vous, book thématique* - Lien vers la page « Médiathèque » du site <http://bit.ly/mediathèqueUE>

- « L'Europe à nos côtés » distribué dans le journal de la Région à **2,7 millions d'exemplaires**
- Tous les 2 mois, après chaque instance de consultation, un communiqué de presse permet d'informer la presse des derniers projets programmés.

+ **de 140 retombées presse recensées en 2018**

-

- Des vidéos de bénéficiaires témoignent de manière concrète du soutien de l'Europe : <http://bit.ly/nouvelle-aquitaine-europe>

- 2 articles dans le journal de la Région ont informé tous les néo-aquitains de l'apport de l'Europe en matière agriculture et transition énergétique.

Le journal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Nouvelle-Aquitaine : **2,7 millions d'exemplaires.**

- Le calendrier Europe a vocation à souligner les rendez-vous annuels de l'UE. Ce support 2018, distribué auprès de l'ensemble du partenariat et bénéficiaires a permis de promouvoir le site internet.

- Une exposition permet de présenter les premiers résultats visibles des programmes européens avec des exemples concrets de projets.

7 expositions mises à disposition des CIED et des partenaires notamment les conseils départementaux dans le cadre du JME.

- La mise en place de supports de communication, Roll-up, oriflammes, fulangas, a pour objectif de marquer la présence de l'Europe à l'occasion de manifestations et d'inaugurations.

- 2 affiches "La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe soutiennent l'apprentissage / la formation continue", et des goodies ont été transmis aux organismes de formation et CFA, pour promouvoir le FSE.

- Afin de sensibiliser la presse aux programmes européens, la Région est présente dans le cadre d'ateliers presse.
- La grande action annuelle de communication récurrente est le Joli Mois de l'Europe. Cet évènement fédérateur permet de marquer davantage la présence de l'Europe dans le quotidien des Néo aquitains. Labelliser tous les évènements en lien avec l'Europe organisés en mai permet de donner une plus grande visibilité sur l'Europe.

C'est plus de **150 évènements** labellisés dans les **12 départements**. **117 retombées médias** ont été recensées. **7 500 participants** au quizz de l'Europe via le site internet, Facebook et flyer distribués sur les évènements.

- *cebook /Audience des publications : Mai 4259*

Taux d'engagement : Mai : +210%

Twitter / Impressions (nombre de fois que les utilisateurs ont vu les tweets): 23 856

- **Faciliter la mise en œuvre de la programmation,**

Les actions de communication, mises en place pour atteindre cet objectif, sont :

- Une des actions à destination des bénéficiaires consistait à les accompagner dans leurs obligations de publicité. Les bénéficiaires ont à leur disposition des notices, des autocollants Europe dans plusieurs formats, une plaque générique. Ces supports ainsi que des maquettes d'affiche A3, panneau de chantier, plaque, logos sont téléchargeables sur le site internet : **http://bit.ly/obligations_comUE**

Des vidéos humoristiques ont été réalisées pour dédramatiser ses obligations. Celles-ci sont largement

diffusées et mises en ligne sur le site et les réseaux sociaux.

Les 5 vidéos ont été envoyées à 502 bénéficiaires afin de leur rappeler leur rôle d'ambassadeur et leur expliquer que communiquer sur l'Europe est simple.

- Des plaquettes d'informations thématiques sont diffusées pour favoriser la mobilisation des fonds européens. Thématiques : Bois-énergie / Compétitivité des entreprises / Recherche - innovation / Accès aux TIC / Développement intégré des territoires urbains. <http://bit.ly/mediathèqueUE>

- **Moteur de recherche sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine.eu :**

Moteur de recherche des contacts pour information et accompagnement multi-programmes européens (PO/PDR/ERASMUS/HORIZON 2020 ...) est disponible sur la page d'accueil du site europe-en-nouvelle-aquitaine.eu.

Objectif : Informer les bénéficiaires potentiels sur les possibilités de financements européens et leur permettre d'affiner leur projet en les orientant vers le bon contact

Cet outil d'orientation permettra au futur porteur de projet en 2-3 clics de trouver le bon contact pour son projet

Nombre de mails envoyés aux services thématiques en 2018 : 84

Pour la fin de la programmation nous mettrons l'accent sur la valorisation des résultats et la préparation de la prochaine programmation.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Dans le cadre du PO FEDER-FSE Poitou-Charentes, les ITI « *Investissements Territoriaux Intégrés* » ont été retenus pour soutenir les stratégies de développement urbain durable des 4 agglomérations chefs-lieux : Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers. L'ITI permet aux 4 agglomérations de disposer d'une enveloppe de FEDER de **3 millions d'euros de FEDER** qu'elles flèchent sur des projets relevant des 3 objectifs thématiques suivants sachant qu'il est obligatoire d'en mobiliser au moins deux parmi :

- l'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication (OT 2),
- la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, le développement des énergies renouvelables et la mobilité durable (OT 4),
- la préservation de la biodiversité (OT 6).

Afin d'être sélectionnées par l'autorité de gestion, les 4 agglomérations ont formulé une candidature en réponse au cahier des charges lancé par la Région en janvier 2015.

Le financement FEDER consacré aux stratégies urbaines intégrées s'élève donc à 12 000 000 €, la répartition prévisionnelle s'établit comme suit :

OT 2 5,42%, OT 4 84,58% et OT 6 10%.

Au 31 décembre 2018, les conventions relatives à la mise en œuvre d'Investissements Territoriaux Intégrés ont été signées. La signature de la quatrième convention (ITI Niort) a eu lieu en février 2018.

Au 31 décembre 2018, des comités de sélection organisés par chaque ITI ont permis de sélectionner 8 opérations pour un coût total de 17 353 918 € et un montant UE à hauteur de 5 413 316 €.

4 930 100 € de financement FEDER ont été programmés sur l'OT 4 (soit 91% des montants programmés), pour 5 opérations avec notamment un projet portant sur des travaux liés à l'implantation d'une chaudière biomasse et l'extension d'un réseau de chaleur pour l'ITI de Grand Poitiers (Participation FEDER 1 700 000€).

2 opérations pour 136 714 € de FEDER programmés (3%) relèvent de l'OT 2 et 1 opération de l'OT 6 pour 348 502 €.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

--

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

--

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Une partie du territoire de l'ex Région Poitou-Charentes borde l'Atlantique et ainsi se trouve concerné par le Plan d'action maritime pour l'Atlantique adopté par la Commission le 13 mai 2013.

Dans le cadre de ce Plan, 4 priorités ont été établies :

- encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation ;
- protéger, sécuriser et améliorer l'environnement côtier et marin ;
- améliorer l'accessibilité et la connectivité ;
- créer un modèle de développement régional durable et propice à l'intégration sociale.

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes intègre 3 de ces priorités à travers sa stratégie.

Une grille de lecture du Plan d'action maritime a donc été élaborée afin de répartir les opérations concernées dans les différents objectifs spécifiques relatifs à chaque priorité.

Sur cette base, au 31 décembre 2018, 37 opérations programmées ont été identifiées. Les crédits du PO programmés sur cette stratégie s'élèvent aujourd'hui ainsi à 11 610 925,13 € dont FEDER : 9 544 791,17 € et FSE : 2 066 133,96 € concerné uniquement par la priorité 1. Les opérations présentées ci-dessous ont été programmées en 2018 et avant.

- Priorité 1 : « Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation » :

Pour le FEDER les axes concernés sont les Axe 1 (OS 1a et OS 1b) et Axe 4 (OS 4.e), 15 dossiers ont été programmés pour un montant d'aide UE de 5,458 M€. Parmi ceux-ci, on peut citer les 7 dossiers portés par l'Université de La Rochelle avec notamment les deux projets ECONA - qui ont pour objectif de fédérer les forces de recherche régionales dans les domaines de la gestion des écosystèmes en renforçant les liens entreprises/laboratoires de recherche – et le dossier Valbiosan programmé en 2018.

Pour le FSE, l'axe 7 est concerné avec 8 dossiers pour un montant d'aide UE programmé de 2,066 M€ dans le cadre de la sous priorité « Contribuer à l'amélioration des compétences et de l'attractivité dans les industries traditionnelles de la région atlantique (construction navale, aquaculture, pêche) avec notamment la programmation d'une formation qualifiante pour les marins ouvriers aux cultures marines.

- Priorité 2 : « Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel marin et côtier de l'Atlantique »

Seul le FEDER est concerné avec les axe 1 et 4, 9 dossiers programmés pour un montant d'aide UE de 2,738 M€. On peut citer notamment, 2 dossiers de l'université de La Rochelle :

- ECONAT : opération visant à constituer une plateforme d'étude de la dynamique des zones littorales et portuaires et de trouver des compromis pour une gestion durable de ces territoires, à travers le volet DYPOMAR (Dynamiques Portuaires, milieux Urbains et environnement Maritime),
- Etude sur la faisabilité d'un corail "artificiel" agglomérant des granulats de béton concassé (déchets de démolition) associés à des déchets coquillés (de l'industrie ostréicole et conchylicole), afin de renforcer les digues et les falaises du littoral fortement impactées par une érosion continue.

- Priorité 4 : « Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable »

Seul le FEDER est concerné avec les axe 2 (OS 2c) et axe 3, 5 dossiers ont été programmés pour un montant d'aide UE de 1,347 M€. Ces actions devraient permettre de créer des nouveaux dispositifs numériques (université de La Rochelle) ou développer des perspectives pour des entreprises locales en développant des productions avec la création d'une biscuiterie bio industrielle (Jean et Lisette) ou en créant des studios de post-productions images et sons (Cristal groupe).

Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)

- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:

FEDER	9 544 791,17
FC	
FSE	2 066 133,96
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

--

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Dans le PO FEDER/FSE Poitou-Charentes, des dispositions spécifiques relatives à l'innovation sociale ont été intégrés aux axes relevant du FSE axe 6 « Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises » et axe 7 « Développer le capital humain ».

Sur l'axe 6, le recours au FSE doit permettre le développement de projets innovants tant dans la structure même créée telles que les Coopératives (SCOP, SCIC), les pépinières, les incubateurs, les couveuses, que dans les domaines d'activités proposés. La création/reprise d'activité constitue une réponse aux besoins du territoire.

Au 31 décembre 2018, 21 bilans sont parvenus à l'autorité de gestion, 3 émanent de l'association pour le droit à l'initiative économique, 5 de chambres de métiers et de l'artisanat, 5 de chambres d'agriculture, 2 de couveuses et 2 de Comités des alternatives poitevines pour l'emploi et l'entraide, ces dernières regroupant plusieurs associations qui mènent des luttes contre les différentes formes d'exclusion.

Les deux derniers bilans ont été présentés par :

L'AFIPAR qui développe des actions dans 3 domaines : le soutien à la création d'activités en milieu rural, le développement de l'agriculture durable, la promotion et le développement du tissu associatif et coopératif. L'objectif du projet était de pouvoir accompagner et de favoriser l'installation et la création d'activités agri-rurales innovantes et diversifiées en : repérant et en accompagnant les initiatives, créant les conditions favorables au développement de ces activités, mettant en place un accompagnement solidaire, favorisant l'intégration du porteur de projet. L'action a permis l'accompagnement de 98 personnes dont 73 femmes et 54 demandeurs d'emploi. 14 de ces demandeurs d'emploi exerçaient un emploi au terme de leur participation.

L'Alterbative, cette Coopérative d'Activité et d'Emploi CAE SCOP l'AlterBative accompagne l'entrepreneuriat artisanal et est spécialisée dans l'écoconstruction a accompagné 18 participants dont 10 demandeurs d'emploi. 9 exerçaient un emploi au terme de leur formation (1 indépendant et 8 en emploi durable).

Ces bilans concernent 7 282 participants, dont 3 073 demandeurs d'emploi (au terme de leur participation 804 exerçaient un emploi dont 733 à titre indépendant).

Sur l'axe 7, le recours au FSE doit permettre l'accès à la formation et à la qualification des personnes qui en sont traditionnellement éloignées, en créant notamment les conditions pour que les situations d'apprentissage deviennent inclusives pour tous.

Au 31 décembre 2018, 26 bilans sont parvenus à l'AG sur l'OS 10.iii.2 et concernent des formations sur les compétences clés (8 bilans) et les clefs des savoirs citoyens (18 bilans) et se rapportent à 6 537

participants, ces formations permettent l'acquisition des savoirs de base, l'accompagnement des personnes en difficulté afin de prévenir les abandons lors des parcours de formation.

Sur l'OS 10 iii .1, 52 bilans ont été présentés et concernent 3636 participants dont 1002 demandeurs d'emploi (139 en situation d'emploi au terme de la participation).

parmi ceux-ci ont peut citer :

- 4 bilans du centre d'information des femmes ont été présentés avec 642 femmes accompagnés pour 134 participantes en emploi au terme de leur participation (dont 79 en situations de demandeurs d'emploi au début de l'accompagnement).
- formations des jeunes de l'école de la 2ème chance 102 participants demandeurs d'emploi (25 exerçant un emploi au terme de leur participation).

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Contribution à la croissance européenne intelligente, durable inclusive

En mars 2010, dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne a adopté une stratégie pour faire face aux grands défis de l'Union à l'horizon 2020 baptisée « Europe 2020 ». Elle s'appuie sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes et s'articule autour de 3 priorités :

- « une croissance intelligente » qui vise à développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- « une croissance durable » qui vise à promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- « une croissance inclusive » qui vise à favoriser la cohésion sociale et territoriale et à encourager une économie à fort taux d'emploi.

Ces objectifs ont été transposés en au moins 8 cibles à atteindre à l'horizon 2020, à l'échelle européenne mais aussi à l'échelle de chaque État membre afin qu'ils intègrent la stratégie Europe 2020 à leur situation particulière. Les programmes européens contribuent directement à cette stratégie par l'intermédiaire d'un nombre limité d'objectifs thématiques (OT) et d'investissements (ou domaines) prioritaires.

La région Nouvelle Aquitaine en tant qu'autorité de gestion gère trois programmes opérationnels FEDER/FSE et trois programmes de développement rural FEADER intervenant sur les trois ex régions Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes ; par ailleurs en tant qu'autorité déléguée à l'échelle de la grande région elle gère également le volet régional du programme FEAMP. Ces programmes mobilisent au total près de 2473,2 M€ de crédits européens directement au service de la Stratégie UE 2020.

Ce point du rapport aborde les questions suivantes :

1. *Comment les programmes mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine contribuent-ils de manière complémentaire à cette stratégie UE 2020 suivant les objectifs thématiques ? Cette question renvoie notamment aux engagements contenus dans la section 8 du PO "articulation entre les fonds"*
2. *Comment se positionne le Programme Opérationnel FEDER/FSE Poitou-Charentes dans cet ensemble régional ? Quel est le niveau d'avancement (niveau de programmation) par Objectif thématique ?*
3. *Comment ont évolué l'Europe et La France par rapport aux cibles fixées dans le cadre de cette stratégie à l'horizon 2020 ? Les tendances observables en Nouvelle-Aquitaine ou infra (territoires Nuts Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) sur les mêmes indicateurs vont-ils dans le sens souhaité ?*

1 - Eléments de contexte : les programmes européens mis en œuvre en Nouvelle Aquitaine au

service de l'UE 2020

Les programmes mobilisent au total près de 2473,2 M€ (enveloppe initiale) directement au service de la Stratégie UE 2020, dont suivant les Fonds et les programmes :

- 63.56% de FEADER (1 572M€) dont 595,3M€ PDR Aquitaine, 579,1M€ PDR Limousin 397,5M€ PDR Poitou-Charentes
- 29% de FEDER (717.25 M€) dont 368,7M€ PO Aquitaine, 125,6 M€ PO Limousin, 223M€ PO Poitou-Charentes
- 5.85% de FSE (144.6 M€), dont 80,5 M€ FSE PO Aquitaine, 19,1 M€ PO Limousin, 45M€ PO Poitou-Charentes
- 0.40% de IEJ (10M€) uniquement le PO Aquitaine
- et 1.18% de FEAMP régional Nouvelle -Aquitaine (29.35M€).

Ces programmes s'articulent aussi avec les mesures des programmes Nationaux FSE/IEJ/FEADER FEAMP et les programmes Interrégionaux et transfrontaliers FEDER mis en œuvre sur le territoire régional.

Contribution des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine à l'UE 2020 suivant les Objectifs thématiques :

Précisons ici que les objectifs thématiques sont rattachés suivant leur principal domaine d'intervention à l'une des trois priorités de l'UE 2020, en sachant que certains OT peuvent avoir des contributions transversales à plusieurs priorités.

Croissance Intelligente :

8.85 % sur l' OT 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (214.9 M€ dont 199M€ FEDER et 15,8M€ FEADER),

5.42 % sur l' OT 2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité (131.6 M€ dont 123,6 FEDER et 8M€ FEADER),

15.49 % sur l'OT 3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (375.9 M€ dont 92,4M€ FEDER, 272,6M€ FEADER et 10,9M€ FEAMP)

Croissance durable

10.80 % sur l'OT 4. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs (262.2 M€ dont)

21.93 % sur l'OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, et la prévention et la gestion des risques (532.2 M€)

22.94 % sur l'OT 6. Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources ; 556.7 M€

Croissance inclusive :

2.90 % sur OT 8. Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre ; 70.5 M€

6.58 % sur OT 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ; 159.7 M€

5.08 % sur OT 10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour

l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ; 123.2 M€

S'ajoutent à ces crédits, l'Assistance Technique à hauteur de 46.3 M€.

A noter que les 2 objectifs thématiques OT 7. « Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles » et OT 11. « Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques », ne sont pas mobilisés dans ces programmes.

2- Contribution spécifique du PO FEDER/FSE Poitou-Charentes à l'UE 2020 fin 2018 :

En articulation avec l'ensemble des programmes européens mis en œuvre en Nouvelle Aquitaine, le Programme Opérationnel Poitou-Charentes contribue à l'UE 2020 par 7 objectifs thématiques. Suivant les OT la programmation par rapport à la dotation initiale varient de 22 à 103 %.

Croissance Intelligente

- l'OT 1. R&D Innovation doté de 56M€ est programmé à 64 % mobilisant les priorités
 - "1a capacité R&D" (72 % programmés)
 - et "1b Innovation /PME" (57 % programmés)
- l'OT 2. TIC doté de 41,5M€ est programmé à 22 % uniquement sur les priorités
 - la priorité 2a « réseau THD » (16% programmé).
 - et "2c services/ TIC" (58 % programmés),
- l'OT 3. Compétitivité des PME doté 27,125 M€ est programmé à 66% mobilisant la
 - "3d croissance des PME"

Croissance durable

- l'OT 4. Economie à faible émission de carbone doté de 80,64 M€ de FEDER est programmé à 34,93 % faisant appel à quatre priorités
 - 4.a : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables (39 % programmés)
 - 4.b : Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises (6 % programmés)
 - 4.c : Soutenir l'efficacité énergétique, ...y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement (33 % programmés)
 - 4.e : Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone... (37 % programmés)
- l'OT 6. Environnement et ressources doté 10 M€ de FEDER est programmé à 70 % sur la seule priorité
 - 6.d : Protéger et restaurer la biodiversité et les sols

Croissance inclusive :

- L'OT 8. Emploi durable et de qualité et mobilité de la main d'œuvre doté de 4 M€ est programmé à 81 % et mobilise la seule priorité :
 - "8iii création d'entreprises"

- L'OT 10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle doté de 39,4 M€ est programmé à 103 % sur deux priorités
 - 10.ii : Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés
 - 10.iii : Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage

En terme de concentration thématique, les OT 1,2,3 et 4 atteignent 92 % du FEDER programmé hors AT et l'OT4 représente 31 % de ces quatre objectifs thématiques.

La Région Poitou-Charentes avait traduit dans sa stratégie une forte orientation en faveur des engagements européens en consacrant l'intégralité des crédits FSE à la Stratégie UE 2020 et près de 89,60 % des crédits FEDER alors même que le seuil pour le FEDER était fixé à 60% pour les régions en transition dans le paquet réglementaire de la politique de cohésion.

A noter que la feuille de route d'évaluation des programmes adopte également une approche de contribution par Objectif thématique permettant d'aborder la cohérence entre les programmes.

3 - Du point de vue des objectifs de l'UE 2020 quelques repères européens, nationaux et régionaux

8 indicateurs clés de la stratégie Europe 2020 :

sources : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/headline-indicators-scoreboard>

- **Taux d'emploi de 75%**

Concernant le domaine de l'emploi l'objectif de l'Union européenne est d'atteindre un taux d'emploi de 75% pour la population âgée de 20 à 64 ans ; en 2017 le taux d'emploi européen est de 72.2 %.

Pour la France l'objectif fixé est aussi de 75 %. En 2017 le taux d'emploi s'élève à 70.6 au niveau national ; L'Aquitaine se situe à un niveau de 70.6 %, le Limousin à 75 % et le Poitou Charente à un taux d'emploi de 70,5 %.

- **Recherche et développement : 3 % du PIB consacré à la R&D**

Dans le domaine de la recherche et développement l'objectif de l'union européenne prévoit un investissement de 3 % du PIB consacré à la R&D, elle atteint en 2017 un investissement de l'ordre de 2.06 % du PIB.

La France est alignée sur le même objectif. En 2017 la DIRD atteint 2.19 % du PIB au niveau national.

- **Environnement - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990**

Concernant la thématique de l'environnement l'Europe s'est posé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990. En 2017 le taux d'émission de CO2 à baisser à 78% par rapport à 1990. En France, en 2017, le taux d'émission de CO2 à été réduit à un niveau de 86.59 %.

- **Environnement - Atteindre 20 % d'énergies renouvelables**

Un deuxième indicateur prévoit d'utiliser l'énergie provenant de source renouvelable à hauteur de 20 %, en 2017 17.6 % de l'énergie utilisée en Europe provient de source d'énergie renouvelable. En France pour le même indicateur l'objectif est de 23 %, en 2017, 16.3 % de l'énergie utilisé est renouvelable.

- **Environnement - Gain de 20 % l'efficacité énergétique**

Un troisième indicateur prévoit d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique à l'échelle européenne, en 2017, correspondant en terme de consommation d'énergie finale (million tonnes équivalent pétrole) pour l'Europe à une diminution à un niveau de 1086 millions de TEP et 131.4 pour la France en 2020. La consommation atteint en 2017 pour l'Europe 1122.77 TEP et pour la France 148,95 TEP.

- **Education- Un taux de décrochage scolaire en dessous de 10%**

Concernant L'éducation l'indicateur de la stratégie Europe 2020 prévoit d'abaisser le taux de décrochage scolaire en dessous des 10 %, en 2017 le taux de décrochage scolaire est de 10.7 % à l'échelle européenne. Pour la France l'objectif est de 8.9 %, en 2017 le taux de décrochage scolaire est à 8.8 % au niveau national les données montrent que ce taux atteint 7 % en aquitaine, 3.4 % en Limousin et 8 % en Poitou Charentes.

- **Education- Niveau de diplôme de 40% dans l'enseignement supérieur**

Puis le deuxième indicateur à pour cible à l'échelle européenne d'atteindre un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40% de la population âgée de 30 à 34 ans, en 2017 39.2 % de la population européenne est diplômé de l'enseignement supérieur pour cette même classe d'âge.

En France l'objectif est de 46.2 %, Les données de 2017 font état d'un taux de 43.6 au niveau national, de 35.9 % de diplômés pour l'Aquitaine, de 47.3 % pour le limousin et 41.6 % et pour Poitou-Charentes.

- **Lutte contre la pauvreté**

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion l'objectif à l'échelle européenne s'attache à réduire le nombre de personnes confronté au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions, En 2017 4 412 000 personnes sont sorti du risque de pauvreté.

La France a pour objectif de réduire ce chiffre à 19 000 personnes, En 2017 ce chiffre atteint 379 000 personnes.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	28 juin 2019		Ares(2019)4122165	résumé citoyens	28 juin 2019	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: Axe 8/Os82/Os82 . Échec des années: 2014, 2015
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 2.a.1, indicateur: Res2a, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 35,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 2.c.1, indicateur: Res2c, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 15,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.c.1, indicateur: Rt4c2, catégorie de région: T, année: 2014 (9,00 < 18,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 4.b.1, indicateur: Rs4b1, catégorie de région: T, année: 2016 (15,18 > 15,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.c.1, indicateur: Rt4c1, catégorie de région: T, année: 2015 (12,00 > 11,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.c.1, indicateur: Rt4c1, catégorie de région: T, année: 2016 (12,06 > 11,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 074,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 096,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 546,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 895,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 976,92 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 121,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 122,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 124,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: Rea1a, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: Ra4e1, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: Ra4e1, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,69 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 152,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 159,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 162,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 673,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 708,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 746,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 795,97 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 167,13 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 180,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 240,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 262,31 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 280,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 652,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 8, priorité d'investissement: -, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédié au développement d'entreprises lot 2.
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds de co-investissement, produit: fonds de co-investissement, élément 13: 28 avr. 2017, date butoir: 31 déc. 2016
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1, produit: prêts d'honneur, élément 13: 21 mars 2019, date butoir: 31 déc. 2016
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédié au développement d'entreprises lot 2, produit: prêts d'honneur, élément 13: 21 mars 2019, date butoir: 31 déc. 2016